

MEMORIAL

Journal Officiel
du Grand-Duché de
Luxembourg



MEMORIAL

Amtsblatt
des Großherzogtums
Luxemburg

RECUEIL DES SOCIÉTÉS ET ASSOCIATIONS

Le présent recueil contient les publications prévues par la loi modifiée du 10 août 1915 concernant les sociétés commerciales et par la loi modifiée du 21 avril 1928 sur les associations et les fondations sans but lucratif.

C — N° 2070

21 octobre 2009

SOMMAIRE

A.B.C. Lux Holding S.A.	99315	Ger Log 9 S.A.	99354
Alegria S.A.	99359	Hoffman Management & Boards S.A.	99315
Anglo South America Investments	99326	IS EF One S.A.	99351
Armor S.A.	99334	Kapital 2008 Investments S.A.	99339
Autorent Sàrl	99339	Koch Industries Treasury S.à r.l.	99333
Blue Sky Corporation S.A.	99340	Kreuz S.A.	99315
BMGA Alternative Lux SICAV-SIF	99358	Lexpax S.à.r.l.	99338
Boston Holding S.à r.l.	99333	LNR Arman S.à r.l.	99360
Brinal Holding S.A.H.	99314	LPOV Holdings 2 S.à r.l.	99340
Canal House International Holding S.à.r.l.	99337	Maritime Construction Services S.A.	99354
Canal House S.A.	99338	Matcolux S.A.	99316
ECM Poland A.G.	99359	Merschpar Sàrl	99336
Elycar Investissements S.A.	99339	Milford Lux S.A.	99329
Euretpark S.A.	99337	Nijag S.C.I.	99356
Farta V S.A.	99338	Peak Partners (Luxembourg) S.A.	99360
Filiaris S.A.	99314	Promat Europe S.A.	99336
Financière NATELPAU	99316	Raystown Lux S.A.	99352
Fincart S.A.	99337	Sherman Holding S.A.H.	99314
Finesse Holding S.A.H.	99314	Sun Square S.à.r.l.	99316
Flexafort Investholding S.à r.l.	99333	The European Fund For Southeast Europe S.A., SICAV-SIF	99359
GER LOG 10 S.A.	99355	Times Realisations S.A.	99334
GER LOG 1 S.A.	99352	Trilantic Capital Partners IV (Europe) In- vestors S.C.A.	99358
GER LOG 2 S.A.	99352	Vinotran S.A.	99360
GER LOG 3 S.A.	99353	Vinotran S.A.	99360
GER LOG 4 S.A.	99353	WPP Luxembourg Europe, S.à r.l.	99329
GER LOG 5 S.A.	99354		
Ger Log 8 S.A.	99355		

Finesse Holding S.A.H., Société Anonyme.

Siège social: L-2530 Luxembourg, 4, rue Henri M. Schnadt.
R.C.S. Luxembourg B 45.571.

Les comptes annuels au 31 décembre 2007 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Fiduciaire Centrale du Luxembourg S.A.
L-2530 LUXEMBOURG
4, RUE HENRI SCHNADT
Signature

Référence de publication: 2009128885/13.

(090154819) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 8 octobre 2009.

Sherman Holding S.A.H., Société Anonyme.

Siège social: L-2530 Luxembourg, 4, rue Henri M. Schnadt.
R.C.S. Luxembourg B 38.427.

Les comptes annuels au 31 décembre 2008 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Fiduciaire Centrale du Luxembourg S.A.
L-2530 LUXEMBOURG
4, RUE HENRI SCHNADT
Signature

Référence de publication: 2009128886/13.

(090154822) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 8 octobre 2009.

Brinal Holding S.A.H., Société Anonyme.

Siège social: L-2530 Luxembourg, 4, rue Henri M. Schnadt.
R.C.S. Luxembourg B 49.642.

Les comptes annuels au 31 décembre 2008 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Fiduciaire Centrale du Luxembourg S.A.
L-2530 LUXEMBOURG
4, RUE HENRI SCHNADT
Signature

Référence de publication: 2009128887/13.

(090154824) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 8 octobre 2009.

Filiaris S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-8210 Mamer, 106, route d'Arlon.
R.C.S. Luxembourg B 62.397.

EXTRAIT

Il résulte du procès-verbal de l'assemblée générale ordinaire des actionnaires tenue en date du 22/09/2009 que:
- l'assemblée nomme H.R.T. Révision S.A., Réviseur d'Entreprises, 23, Val Fleuri, L-1526 Luxembourg, comme commissaire aux comptes, et ceci jusqu'à la prochaine assemblée approuvant les comptes 2009.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Mamer, le 22.09.2009.

Van Lanschot Management S.A. / Van Lanschot Corporate Services S.A.
Signatures

Référence de publication: 2009128904/15.

(090154686) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 8 octobre 2009.

Hoffman Management & Boards S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2530 Luxembourg, 4, rue Henri M. Schnadt.
R.C.S. Luxembourg B 80.869.

Les comptes annuels au 31 décembre 2008 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Fiduciaire Centrale du Luxembourg S.A.
L-2530 LUXEMBOURG
4, RUE HENRI SCHNADT
Signature

Référence de publication: 2009128884/13.

(090154814) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 8 octobre 2009.

A.B.C. Lux Holding S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-5450 Stadtbredimus, 1B, Wäistrooss.
R.C.S. Luxembourg B 51.790.

Les comptes annuels au 31 décembre 2007 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Fiduciaire Centrale du Luxembourg S.A.
L-2530 LUXEMBOURG
4, RUE HENRI SCHNADT
Signature

Référence de publication: 2009128888/13.

(090154828) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 8 octobre 2009.

Kreuz S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1724 Luxembourg, 19-21, boulevard du Prince Henri.
R.C.S. Luxembourg B 73.895.

Extrait du procès-verbal de l'assemblée générale ordinaire tenue le 25 juin 2009

Résolutions

Les mandats des administrateurs et du commissaire aux comptes venant à échéance, l'assemblée décide d'élire pour la période expirant à l'assemblée générale statuant sur l'exercice 2011 comme suit:

Conseil d'administration:

Mme Emanuela Corvasce, employée privée, née le 31.10.1975 à Barletta (Italie), demeurant 19-21, bd du Prince Henri, L-1724 Luxembourg, administrateur et président;

Mme Elisiana Pedone, employée privée, née le 30 avril 1982 à Trani (Italie), demeurant 19-21, bd du Prince Henri, L-1724 Luxembourg, administrateur;

M. Giovanni Spasiano, employé privé, né le 12 février 1968 à Naples (Italie), demeurant 19-21, bd du Prince Henri, L-1724 Luxembourg, administrateur;

M. Christophe Velle, employé privé, né le 28.10.1974 à Thionville (France), demeurant 19-21, bd du Prince Henri, L-1724 Luxembourg, administrateur.

Commissaire aux comptes:

ComCo SA, 5, rue Jean Monnet, L-2180 Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Pour extrait conforme
Société Européenne de Banque
Société Anonyme
Banque domiciliataire
Signatures

Référence de publication: 2009128939/28.

(090154941) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 8 octobre 2009.

Sun Square S.à.r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-9156 Heiderscheid, 4, Fuussekaul.
R.C.S. Luxembourg B 111.239.

Les comptes annuels au 31 décembre 2008 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg. Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Fiduciaire Centrale du Luxembourg S.A.
L-2530 LUXEMBOURG
4, RUE HENRI SCHNADT
Signature

Référence de publication: 2009128890/13.

(090154842) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 8 octobre 2009.

Matcolux S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-3844 Schifflange, Z.I. Lëtzebuenger Heck.
R.C.S. Luxembourg B 96.555.

Les comptes annuels au 31 décembre 2008 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg. Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Fiduciaire Centrale du Luxembourg S.A.
L-2530 LUXEMBOURG
4, RUE HENRI SCHNADT
Signature

Référence de publication: 2009128891/13.

(090154845) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 8 octobre 2009.

Financière NATELPAU, Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-1628 Luxembourg, 1, rue des Glacis.
R.C.S. Luxembourg B 148.397.

STATUTES

In the year two thousand and nine, on the twenty-third day of July.

Before us, Maître Henri Hellinckx, notary residing at Luxembourg, Grand Duchy of Luxembourg,

THERE APPEARED:

1. Mr. Emmanuel Gras, French citizen, residing at 1-B, rue de la Festingue, Nechin B-7730, Belgium,
and
2. Mrs. Geneviève Gras, French citizen, residing at 1-B, rue de la Festingue, Nechin B-7730, Belgium.

The appearing parties have requested the undersigned notary to state as follows the articles of incorporation of a private limited liability company (société à responsabilité limitée), which is hereby incorporated:

I. Name - Registered office - Object - Duration

Art. 1. Name. The name of the company is "Financière NATELPAU" (the Company). The Company is a private limited liability company (société à responsabilité limitée) governed by the laws of the Grand Duchy of Luxembourg and, in particular, the law of August 10, 1915, on commercial companies, as amended (the Law), and these articles of incorporation (the Articles).

Art. 2. Registered office.

2.1. The registered office of the Company is established in Luxembourg, Grand Duchy of Luxembourg. It may be transferred within the municipality by a resolution of the board of managers of the Company (the Board). The registered office may be transferred to any other place in the Grand Duchy of Luxembourg by a resolution of the shareholders, acting in accordance with the conditions prescribed for the amendment of the Articles in article 11.2(vii) hereof.

2.2. Branches, subsidiaries or other offices may be established in the Grand Duchy of Luxembourg or abroad by a resolution of the Board. Where the Board determines that extraordinary political or military developments or events have occurred or are imminent and that these developments or events may interfere with the normal activities of the Company at its registered office, or with the ease of communication between such office and persons abroad, the registered office may be temporarily transferred abroad until the complete cessation of these circumstances. Such temporary

measures have no effect on the nationality of the Company, which, notwithstanding the temporary transfer of its registered office, remains a Luxembourg incorporated company.

Art. 3. Corporate object.

3.1. The purpose of the Company is the acquisition, and as the case may be, the disposal of, participations, in Luxembourg or abroad, in any companies or enterprises in any form whatsoever and the management of such participations. The Company may in particular acquire by subscription, purchase and exchange or in any other manner, and as the case may be, sell, transfer or otherwise dispose of, any stock, shares and other participation securities, bonds, debentures, certificates of deposit and other debt instruments and more generally, any securities and financial instruments issued by any public or private entity. It may participate in the creation, development, management, control, sale or transfer of any company or enterprise. It may further invest in the acquisition and management of a portfolio of patents or other intellectual property rights of any nature or origin.

3.2. The Company may borrow in any form, except by way of public offer. It may issue, by way of private placement only, notes, bonds and any kind of debt and equity securities. The Company may lend funds including, without limitation, the proceeds of any borrowings, to its subsidiaries, affiliated companies and any other companies. The Company may also give guarantees and pledge, transfer, encumber or otherwise create and grant security over all or some of its assets to guarantee its own obligations and those of any other company, and, generally, for its own benefit and that of any other company or person. For the avoidance of doubt, the Company may not carry out any regulated activities of the financial sector without having obtained the required authorisation.

3.3. The Company may use any techniques and instruments to efficiently manage its investments and to protect itself against credit risks, currency exchange exposure, interest rate risks and other risks.

3.4. The Company may carry out any commercial, financial or industrial operations and any transactions with respect to real estate or movable property which, directly or indirectly, favour or relate to its corporate object.

Art. 4. Duration.

4.1. The Company is formed for an unlimited duration.

4.2. The Company shall not be dissolved by reason of death, suspension of civil rights, incapacity, insolvency, bankruptcy or any similar event affecting one (1) or several shareholders.

II. Capital - Shares

Art. 5. Capital.

5.1. The share capital of the Company is set at twenty-four thousand Euro (EUR 24,000), represented by twenty-four thousand (24,000) shares in registered form, having a par value of one Euro (EUR 1) each, all subscribed and fully paid-up.

5.2. The share capital may be increased or decreased one (1) or several times by a resolution of the shareholders, acting in accordance with the conditions prescribed for the amendment of the Articles in article 11.2(vii) hereof.

Art. 6. Shares.

6.1. The shares shall be indivisible and the Company shall recognise only one (1) owner per share.

6.2. Shares shall be freely transferable among shareholders.

Where the Company has a sole shareholder, shares shall be freely transferable to third parties.

Where the Company has more than one (1) shareholder, the transfer of shares (inter vivos) to third parties shall be subject to the prior approval of the shareholders representing at least three-quarters (3/4) of the share capital.

The transfer of shares to third parties by reason of a shareholder's death must be approved by the shareholders representing three-quarters (3/4) of the rights owned by the survivors.

A share transfer shall only be binding upon the Company or third parties following a notification to, or acceptance by, the Company in accordance with article 1690 of the Civil Code.

6.3. A register of shareholders shall be kept at the registered office of the Company and may be examined by each shareholder upon request.

6.4. The Company may redeem its own shares provided that the Company has sufficient distributable reserves for that purpose or if the redemption results from a reduction of the Company's share capital.

III. Management - Representation

Art. 7. Appointment and Removal of managers.

7.1. The Company shall be managed by one (1) or more managers appointed by a resolution of the shareholders, which shall set the term of their office. The managers need not be shareholders.

7.2. The managers may be removed at any time (with or without cause) by a resolution of the shareholders.

Art. 8. Board of managers. If several managers are appointed, they shall constitute the Board composed of one (1) or several class A managers and one (1) or several class B managers.

8.1. Powers of the board of managers

(i) All powers not expressly reserved to the shareholder(s) by the Law or the Articles shall fall within the competence of the Board, who shall have all powers to carry out and approve all acts and operations consistent with the corporate object set forth in article 3 hereof.

(ii) Special and limited powers may be delegated for specific matters to one (1) or more agents by a resolution of the Board.

8.2. Procedure

(i) The Board shall meet upon the request of any two (2) managers, at the place indicated in the convening notice which, in principle, shall be in Luxembourg.

(ii) Written notice of any meeting of the Board shall be given to all managers at least twenty-four (24) hours in advance, except in case of emergency, the nature and circumstances of which shall be set forth in the notice of the meeting.

(iii) No notice shall be required if all members of the Board are present or represented and if they state to have full knowledge of the agenda of the meeting. Notice of a meeting may also be waived by a manager before a meeting. Separate written notices shall not be required for meetings that are held at times and places indicated in a schedule previously adopted by the Board.

(iv) A manager may grant a written power of attorney to another manager in order to be represented at any meeting of the Board.

(v) The Board may validly deliberate and act only if a majority of its members is present or represented and at least one (1) class A manager and at least one (1) class B manager are present or represented. Resolutions of the Board shall be validly taken by a majority of the votes of the managers present or represented provided that any resolution shall not validly be passed unless it is approved by at least one (1) class A manager and at least one (1) class B manager. The resolutions of the Board shall be recorded in minutes signed by the chairman of the meeting or, if no chairman has been appointed, by all the managers present or represented.

(vi) Any manager may participate in any meeting of the Board by telephone or video conference or by any other means of communication allowing all the persons taking part in the meeting to identify, hear and speak to each other. The participation by such means shall be deemed equivalent to a participation in person at a meeting duly convened and held.

(vii) Circular resolutions signed by all the managers (the Managers Circular Resolutions), shall be valid and binding as if passed at a Board meeting duly convened and held and shall bear the date of the last signature.

8.3. Representation

(i) The Company shall be bound towards third parties in all matters by (i) the joint signatures of one (1) class A manager and one (1) class B manager or (ii) the single signature of any class A manager but only for transactions up to an amount of ten thousand Euro (EUR 10,000) on a per transaction basis.

(ii) The Company shall also be bound towards third parties by the signature of any person to whom special powers have been delegated by a resolution of the Board.

Art. 9. Sole manager. The provisions of this article 9 shall only be applicable if, and only for so long as the Company is managed by a sole manager.

9.1. Any reference in the Articles to the Board or the managers shall be read as a reference to such sole manager, as appropriate.

9.2. The Company shall be bound towards third parties by the signature of the sole manager.

9.3. The Company shall also be bound towards third parties by the signature of any person to whom special powers have been delegated.

Art. 10. Liability of the managers. The managers may not, by reason of their mandate, be held personally liable for any commitments validly made by them in the name of the Company, provided such commitments comply with the Articles and the Law.

IV. Shareholder(s)

Art. 11. General meetings of shareholders and Shareholders circular resolutions.

11.1. Powers and voting rights

(i) Resolutions of the shareholders shall be adopted at a general meeting of shareholders (the General Meeting) or by way of circular resolutions (the Shareholders Circular Resolutions) in case the number of shareholders of the Company is less than or equal to twenty-five (25).

(ii) Where resolutions are to be adopted by way of Shareholders Circular Resolutions, each shareholder shall be sent an explicit draft of the resolution(s) to be passed, and shall sign the resolution(s). Shareholders Circular Resolutions signed by all the shareholders shall be valid and binding as if passed at a General Meeting duly convened and held and shall bear the date of the last signature.

(iii) Each share entitles to one (1) vote.

11.2. Notices, quorum, majority and voting procedures

(i) The shareholders shall be convened to General Meetings or consulted in writing at the initiative of any manager or shareholders representing more than one-half (1/2) of the share capital.

(ii) Written notice of any General Meeting shall be given to all shareholders at least eight (8) calendar days in advance of the date of the meeting, except in case of emergency, the nature and circumstances of which shall be set forth in the notice of the meeting.

(iii) General Meetings shall be held at such place and time specified in the notices of the meetings.

(iv) If all the shareholders are present or represented and consider themselves as duly convened and informed of the agenda of the meeting, the General Meeting may be held without prior notice.

(v) A shareholder may grant a written power of attorney to another person, whether or not a shareholder, in order to be represented at any General Meeting.

(vi) Resolutions to be adopted at General Meetings or by way of Shareholders Circular Resolutions shall be passed by shareholders owning more than one-half (1/2) of the share capital. If this majority is not reached at the first General Meeting or first written consultation, the shareholders shall be convened by registered letter to a second General Meeting or consulted a second time and the resolutions shall be adopted at the second General Meeting or by Shareholders Circular Resolutions by a majority of the votes cast, regardless of the proportion of the share capital represented.

(vii) The Articles may be amended with the consent of a majority (in number) of shareholders owning at least three-quarters (3/4) of the share capital.

(viii) Any change in the nationality of the Company and any increase of a shareholder's commitment in the Company shall require the unanimous consent of the shareholders.

Art. 12. Sole shareholder. The provisions of this article 12 shall only be applicable if, and only for so long as the Company has a sole shareholder.

12.1 The sole shareholder shall exercise all powers conferred by the Law to the General Meeting.

12.2. Any reference in the Articles to the shareholders and the General Meeting or to Shareholders Circular Resolutions is to be read as a reference to such sole shareholder or the resolutions of the latter, as appropriate.

12.3. The resolutions of the sole shareholder shall be recorded in minutes or drawn up in writing.

V. Annual accounts - Allocation of profits - Supervision

Art. 13. Financial year and Approval of annual accounts.

13.1. The financial year begins on the first (1) of January and ends on the thirty-first (31) of December of each year.

13.2. Each year, the Board shall prepare the balance sheet and the profit and loss account, as well as an inventory indicating the value of the Company's assets and liabilities, with an annex summarising the Company's commitments and the debts of the manager(s) and shareholders towards the Company.

13.3. Each shareholder may inspect the inventory and the balance sheet at the registered office of the Company.

13.4. The balance sheet and profit and loss account shall be approved at the annual General Meeting or by way of Shareholders Circular Resolutions within six (6) months from the closing of the financial year.

13.5. In case the number of shareholders of the Company exceeds twenty-five (25), the annual General Meeting shall be held on the third Tuesday of June each year at 3.00 pm at the registered office of the Company, and if such day is not a day on which banks are opened for general business in the city of Luxembourg (a Business Day), on the next following Business Day at the same time and place.

Art. 14. Commissaire aux comptes - Réviseurs d'entreprises.

14.1. In case the number of shareholders of the Company exceeds twenty-five (25), the supervision of the Company shall be entrusted to one (1) or more statutory auditor(s) (commissaire(s) aux comptes), who may or may not be shareholders.

14.2. The operations of the Company shall be supervised by one (1) or several réviseurs d'entreprises, when so required by law.

14.3. The shareholders shall appoint the commissaires aux comptes, if any and réviseurs d'entreprises, if any, and determine their number, remuneration and the term of their office, which may not exceed six (6) years. The commissaires aux comptes and the réviseurs d'entreprises may be re-appointed.

Art. 15. Allocation of profits.

15.1. From the annual net profits of the Company, five per cent (5%) shall be allocated to the reserve required by Law. This allocation shall cease to be required when the legal reserve reaches an amount equal to ten per cent (10%) of the share capital.

15.2. The shareholders determine how the balance of the annual net profits is disposed of. It may allocate such balance to the payment of a dividend, transfer such balance to a reserve account or carry it forward.

15.3. Interim dividends may be distributed, at any time, under the following conditions:

(i) interim accounts are drawn up by the Board;

(ii) such interim accounts show that sufficient profits and other reserves (including share premiums) are available for distribution; it being understood that the amount to be distributed may not exceed profits made since the end of the last financial year for which the annual accounts have been approved, if any, increased by carried forward profits and distributable reserves, and decreased by carried forward losses and sums to be allocated to the legal reserve;

(iii) the decision to distribute interim dividends must be taken by the shareholders within two (2) months from the date of the interim accounts;

(iv) the rights of the creditors of the Company are not threatened, taking into account the assets of the Company; and

(v) where the interim dividends paid exceed the distributable profits at the end of the financial year, the shareholders must refund the excess to the Company.

VI. Dissolution - Liquidation

16.1. The Company may be dissolved at any time, by a resolution of the shareholders, adopted by a majority (in number) of the shareholders holding three-quarters (3/4) of the share capital. The shareholders shall appoint one (1) or several liquidators, who need not be shareholders, to carry out the liquidation and determine their number, powers and remuneration. Unless otherwise decided by a resolution of the shareholders, the liquidators shall have the broadest powers to realise the assets and pay the liabilities of the Company.

16.2. The surplus after the realisation of the assets and the payment of the liabilities shall be distributed to the shareholders in proportion to the shares held by each of them.

VII. General provisions

17.1. Notices and communications shall be made or waived and the Managers Circular Resolutions as well as the Shareholders Circular Resolutions shall be evidenced in writing, by telegram, telefax, e-mail or any other means of electronic communication.

17.2. Powers of attorney may be granted by any of the means described above. Powers of attorney in connection with Board meetings may also be granted by a manager in accordance with such conditions as may be accepted by the Board.

17.3. Signatures may be in handwritten or electronic form, provided they fulfil all legal requirements to be deemed equivalent to handwritten signatures. Signatures of the Managers Circular Resolutions or the Shareholders Circular Resolutions, as the case may be, are affixed on one (1) original or on several counterparts of the same document, all of which taken together shall constitute one and the same document.

17.4. All matters not expressly governed by the Articles shall be determined in accordance with the Law and, subject to any non waivable provisions of the law, any agreement entered into by the shareholders from time to time.

Transitory provision

The first financial year begins on the date of this deed and ends on December 31, 2009.

Subscriptions and Payments

Mr. Emmanuel Gras subscribes to twelve thousand (12,000) shares in registered form, with a par value of one Euro (EUR 1) each, and agrees to pay them in full by a contribution in cash in the amount of twelve thousand Euro (EUR 12,000).

Mrs. Geneviève Gras subscribes to twelve thousand (12,000) shares in registered form, with a par value of one Euro (EUR 1) each, and agrees to pay them in full by a contribution in cash in the amount of twelve thousand Euro (EUR 12,000).

The aggregate amount of twenty-four thousand Euro (EUR 24,000) is at the disposal of the Company, evidence of which has been given to the undersigned notary.

Costs

The expenses, costs, fees and charges of any kind whatsoever to be borne by the Company in connection with its incorporation are estimated at approximately EUR 1,200 (one thousand two hundred euro).

Resolutions of the shareholders

Immediately after the incorporation of the Company, the shareholders of the Company, representing the entire subscribed capital, have passed unanimously the following resolutions:

1. The following persons are appointed as class A managers of the Company for an indefinite period:

- Mr. Emmanuel Gras, born on August 4, 1934 in Marcq-en-Baroeul (France), residing at 1-B, rue de la Festingue, Nechin B-7730, Belgium; and

- Mrs. Geneviève Gras, born on June 15, 1940 in Mazamet (France), residing at 1-B, rue de la Festingue, Nechin B-7730, Belgium.

2. The following persons are appointed as class B managers of the Company for an indefinite period:

- Mr. Hervé d'Halluin, born on December 27, 1968 in Roubaix (France), with address at 97 rue Nationale, 59200 Tourcoing (France);

- Mr. Gérard Hees, born on June 20, 1944 in Lille (France), with address at 31, Avenue Germaine, 59110 La Madeleine (France);
 - Mrs Céline Pignon, born on March 27, 1977 in Metz (France), with professional address at 1, rue des Glacis, L-1628 Luxembourg; and
 - M. Carlo Schneider, born on June 8, 1967 in Ettelbruck (Luxembourg), with address at 16, rue des Primevères, L-2351 Luxembourg.
3. The registered office of the Company is set at 1, rue des Glacis, L-1628 Luxembourg, Grand Duchy of Luxembourg.

Declaration

The undersigned notary, who understands and speaks English, states that, on the request of the appearing parties, this deed is drawn up in English, followed by a French version and, in case of divergences between the English text and the French text, the English text prevails.

WHEREOF this deed was drawn up in Luxembourg, on the day stated above.

This deed has been read to the appearing parties, and signed by them with the undersigned notary.

Suit la traduction française du texte qui précède:

L'an deux mil neuf, le vingt-troisième jour de juillet.

Par devant Maître Henri Hellinckx, notaire de résidence à Luxembourg, Grand-Duché de Luxembourg,

ONT COMPARU:

1. M. Emmanuel Gras, citoyen français, résidant à 1-B, rue de la Festingue, Nechin B-7730, Belgique, et
2. Mme. Geneviève Gras, citoyenne française, résidant à 1-B, rue de la Festingue, Nechin B-7730, Belgique.

Les parties comparantes ont prié le notaire instrumentant d'acter de la façon suivante les statuts d'une société à responsabilité limitée qui est ainsi constituée:

I. Dénomination - Siège social - Objet - Durée

Art. 1^{er}. Dénomination. Le nom de la société est "Financière NATELPAU" (la Société). La Société est une société à responsabilité limitée régie par les lois du Grand-Duché de Luxembourg, et en particulier par la loi du 10 août 1915 sur les sociétés commerciales, telle que modifiée (la Loi), ainsi que par les présents statuts (les Statuts).

Art. 2. Siège social.

2.1. Le siège social de la Société est établi à Luxembourg, Grand-Duché de Luxembourg. Il peut être transféré dans la commune par une résolution du conseil de gérance de la Société (le Conseil). Le siège social peut être transféré en tout autre endroit du Grand-Duché de Luxembourg par une résolution des associés, selon les modalités requises pour la modification des Statuts à l'article 11.2 (vii) des présentes.

2.2. Il peut être créé des succursales, filiales ou autres bureaux tant au Grand-Duché de Luxembourg qu'à l'étranger par une résolution du Conseil. Lorsque le Conseil estime que des développements ou événements extraordinaires d'ordre politique ou militaire se sont produits ou sont imminents, et que ces développements ou événements sont de nature compromettre les activités normales de la Société à son siège social, ou la communication aisée entre le siège social et l'étranger, le siège social peut être transféré provisoirement à l'étranger, jusqu'à cessation complète de ces circonstances. Ces mesures provisoires n'ont aucun effet sur la nationalité de la Société qui, nonobstant le transfert provisoire de son siège social, reste une société luxembourgeoise.

Art. 3. Objet social.

3.1. L'objet de la Société est la prise, et le cas échéant, la vente/le transfert, de participations tant au Luxembourg qu'à l'étranger, dans toutes sociétés ou entreprises sous quelque forme que ce soit, et la gestion de ces participations. La Société peut notamment acquérir par souscription, achat et échange ou de toute autre manière et, le cas échéant, vendre, transférer ou céder tous titres, actions et autres valeurs de participation, obligations, créances, certificats de dépôt et autres instruments de dette, et plus généralement, toutes valeurs et instruments financiers émis par toute entité publique ou privée. Elle peut participer à la création, au développement, à la gestion, au contrôle, à la vente ou au transfert de toute société ou entreprise. Elle peut en outre investir dans l'acquisition et la gestion d'un portefeuille de brevets ou d'autres droits de propriété intellectuelle de quelque nature ou origine que ce soit.

3.2. La Société peut emprunter sous quelque forme que ce soit, sauf par voie d'offre publique. Elle peut procéder, uniquement par voie de placement privé, à l'émission de billets à ordre, d'obligations et de titres et instruments de toute autre nature. La Société peut prêter des fonds, y compris notamment, les revenus de tous emprunts, à ses filiales, sociétés affiliées ainsi qu'à toutes autres sociétés. La Société peut également consentir des garanties et nantir, céder, grever de charges ou autrement créer et accorder des sûretés sur toute ou partie de ses actifs afin de garantir ses propres obligations et celles de toute autre société et, de manière générale, en sa faveur et en faveur de toute autre société ou personne. En tout état de cause, la Société ne peut effectuer aucune activité réglementée du secteur financier sans avoir obtenu l'autorisation requise.

3.3. La Société peut employer toutes les techniques et instruments nécessaires à une gestion efficace de ses investissements et à sa protection contre les risques de crédit, les fluctuations monétaires, les fluctuations de taux d'intérêt et autres risques.

3.4. La Société peut effectuer toutes les opérations commerciales, financières ou industrielles et toutes les transactions concernant des biens immobiliers ou mobiliers qui, directement ou indirectement, favorisent ou se rapportent à son objet social.

Art. 4. Durée.

4.1. La Société est formée pour une durée indéterminée.

4.2. La Société n'est pas dissoute en raison de la mort, de la suspension des droits civils, de l'incapacité, de l'insolvabilité, de la faillite ou de tout autre événement similaire affectant un (1) ou plusieurs associés.

II. Capital - Parts sociales

Art. 5. Capital.

5.1. Le capital social de la Société est fixé à vingt-quatre mille euros (EUR 24.000), représenté par vingt-quatre mille (24.000) parts sociales sous forme nominative, ayant une valeur nominale de un euro (EUR 1) chacune, toutes souscrites et entièrement libérées.

5.2. Le capital social peut être augmenté ou réduit à une (1) ou plusieurs reprises par une résolution des associés, adoptée selon les modalités requises pour la modification des Statuts à l'article 11.2 (vii) des présentes.

Art. 6. Parts sociales.

6.1. Les parts sociales sont indivisibles et la Société ne reconnaît qu'un (1) seul propriétaire par part sociale.

6.2. Les parts sociales sont librement cessibles entre associés.

Lorsque la Société a un (1) associé unique, les parts sociales sont librement cessibles aux tiers.

Lorsque la Société a plus d'un (1) associé, la cession des parts sociales (inter vivos) à des tiers est soumise à l'accord préalable des associés représentant au moins les trois-quarts (3/4) du capital social.

La cession de parts sociales à un tiers par suite du décès d'un associé doit être approuvée par les associés représentant les trois-quarts (3/4) des droits détenus par les survivants.

Une cession de parts sociales n'est opposable à l'égard de la Société ou des tiers, qu'après avoir été notifiée à la Société ou acceptée par celle-ci conformément à l'article 1690 du Code Civil.

6.3. Un registre des associés est tenu au siège social de la Société et peut être consulté à la demande de chaque associé.

6.4. La Société peut racheter ses propres parts sociales à condition que la Société ait des réserves distribuables suffisantes à cet effet ou que le rachat résulte d'une réduction du capital social de la Société.

III. Gestion - Représentation

Art. 7. Nomination et Révocation des gérants.

7.1. La Société est gérée par un (1) ou plusieurs gérants nommés par une résolution des associés, qui fixe la durée de leur mandat. Les gérants ne doivent pas être associés.

7.2. Les gérants sont révocables à tout moment (avec ou sans raison) par une résolution des associés.

Art. 8. Conseil de gérance. Si plusieurs gérants sont nommés, ils constituent le Conseil composé d'un (1) ou plusieurs gérants de classe A et d'un (1) ou plusieurs gérants de classe B.

8.1. Pouvoirs du conseil de gérance

(i) Tous les pouvoirs non expressément réservés par la Loi ou les Statuts aux associés sont de la compétence du Conseil, qui a tous les pouvoirs pour effectuer et approuver tous les actes et opérations conformes à l'objet social décrit à l'article 3 des présentes.

(ii) Des pouvoirs spéciaux et limités peuvent être délégués par une résolution du Conseil à un (1) ou plusieurs agents pour des tâches spécifiques.

8.2. Procédure

(i) Le Conseil se réunit sur convocation d'au moins deux (2) gérants au lieu indiqué dans l'avis de convocation, qui en principe, est au Luxembourg.

(ii) Il est donné à tous les gérants une convocation écrite de toute réunion du Conseil au moins vingt-quatre (24) heures à l'avance, sauf en cas d'urgence, auquel cas la nature et les circonstances de cette urgence sont mentionnées dans la convocation à la réunion.

(iii) Aucune convocation n'est requise si tous les membres du Conseil sont présents ou représentés et s'ils déclarent avoir parfaitement eu connaissance de l'ordre du jour de la réunion. Un gérant peut également renoncer à la convocation à une réunion avant ladite réunion. Des convocations écrites séparées ne sont pas exigées pour des réunions se tenant dans des lieux et à des heures fixés dans un calendrier préalablement adopté par le Conseil.

(iv) Un gérant peut donner une procuration écrite à un autre gérant afin de le représenter à toute réunion du Conseil.

(v) Le Conseil ne peut délibérer et agir valablement que si la majorité de ses membres sont présents ou représentés et au moins un (1) gérant de classe A et au moins un (1) gérant de classe B sont présents ou représentés. Les décisions du Conseil sont valablement adoptées à la majorité des voix des gérants présents ou représentés sous réserve qu'une résolution ne sera pas valablement adoptée sans être approuvée par au moins un (1) gérant de classe A et au moins un (1) gérant de classe B. Les décisions du Conseil sont consignées dans des procès-verbaux signés par le président de la réunion ou, si aucun président n'a été nommé, par tous les gérants présents ou représentés.

(vi) Tout gérant peut participer à toute réunion du Conseil par téléphone ou visioconférence ou par tout autre moyen de communication permettant à l'ensemble des personnes participant à la réunion de s'identifier, de s'entendre et de se parler. La participation par un de ces moyens équivaut à une participation en personne à une réunion valablement convoquée et tenue.

(vii) Des résolutions circulaires signées par tous les gérants (les Résolutions Circulaires des Gérants) sont valables et engagent la Société comme si elles avaient été adoptées lors d'une réunion du Conseil valablement convoquée et tenue et portent la date de la dernière signature.

8.3. Représentation

(i) La Société est engagée vis-à-vis des tiers en toutes circonstances par (i) les signatures conjointes d'un (1) gérant de classe A et d'un (1) gérant de classe B ou (ii) la signature individuelle d'un gérant de classe A mais seulement dans le cadre de transactions jusqu'à un montant de dix mille euros (EUR 10.000) par transaction.

(ii) La Société est également engagée vis-à-vis des tiers par la signature de toute personne à qui des pouvoirs spéciaux ont été délégués par une résolution du Conseil.

Art. 9. Gérant unique. Les dispositions de l'article 9 ne seront applicables que si, et que pour autant que, la Société est gérée par un gérant unique.

9.1. Toute référence dans les Statuts au Conseil ou aux gérants doit être considérée, le cas échéant, comme une référence au gérant unique.

9.2. La Société est engagée vis-à-vis des tiers par la signature du gérant unique.

9.3. La Société est également engagée vis-à-vis des tiers par la signature de toute personne à qui des pouvoirs spéciaux ont été délégués.

Art. 10. Responsabilité des gérants. Les gérants ne contractent, à raison de leur fonction, aucune obligation personnelle concernant les engagements régulièrement pris par eux au nom de la Société, dans la mesure où ces engagements sont conformes aux Statuts et à la Loi.

IV. Associé(s)

Art. 11. Assemblées générales des associés et Résolutions circulaires des associés.

11.1. Pouvoirs et droits de vote

(i) Les résolutions des associés sont adoptées en assemblée générale des associés (l'Assemblée Générale) ou par voie de résolutions circulaires (les Résolutions Circulaires des Associés) dans le cas où le nombre d'associés est inférieur ou égal à vingt-cinq (25).

(ii) Dans le cas où les résolutions sont adoptées par Résolutions Circulaires des Associés, un projet explicite de la ou des résolutions à prendre devra être envoyé à chaque associé, et chaque associé signera la ou les résolutions. Les Résolutions Circulaires des Associés signées par tous les associés sont valables et engagent la Société comme si elles avaient été adoptées lors d'une Assemblée Générale valablement convoquée et tenue et portent la date de la dernière signature.

(iii) Chaque part sociale donne droit à un (1) vote.

11.2. Convocations, quorum, majorité et procédure de vote

(i) Les associés sont convoqués aux Assemblées Générales ou consultés par écrit à l'initiative de tout gérant ou des associés représentant plus de la moitié (1/2) du capital social.

(ii) Une convocation écrite à toute Assemblée Générale est donnée à tous les associés au moins huit (8) jours avant la date de l'assemblée, sauf en cas d'urgence, auquel cas, la nature et les circonstances de cette urgence sont précisées dans la convocation à ladite assemblée.

(iii) Les Assemblées Générales seront tenues au lieu et heure précisés dans les convocations des assemblées.

(iv) Si tous les associés sont présents ou représentés et se considèrent comme dûment convoqués et informés de l'ordre du jour de l'assemblée, l'Assemblée Générale peut se tenir sans convocation préalable.

(v) Un associé peut donner une procuration écrite à toute autre personne, associé ou non, afin de le représenter à toute Assemblée Générale.

(vi) Les décisions à adopter aux Assemblées Générales ou par Résolutions Circulaires des Associés sont adoptées par les associés détenant plus de la moitié (1/2) du capital social. Si cette majorité n'est pas atteinte à la première Assemblée Générale ou première consultation écrite, les associés sont convoqués par lettre recommandée à une seconde Assemblée Générale ou consultés une seconde fois, et les décisions sont adoptées par l'Assemblée Générale ou par Résolutions Circulaires des Associés à la majorité des voix exprimées, sans tenir compte de la proportion du capital social représenté.

(vii) Les Statuts sont modifiés avec le consentement de la majorité (en nombre) des associés détenant au moins les trois-quarts (3/4) du capital social.

(viii) Tout changement de nationalité de la Société ainsi que toute augmentation de l'engagement d'un associé dans la Société exige le consentement unanime des associés.

Art. 12. Associé unique. Les dispositions de l'article 12 ne seront applicables que si, et que pour autant que, la Société a un associé unique.

12.1. L'associé unique exerce tous les pouvoirs conférés par la Loi à l'Assemblée Générale.

12.2. Toute référence dans les Statuts aux associés et à l'Assemblée Générale ou aux Résolutions Circulaires des Associés doit être considérée, le cas échéant, comme une référence à l'associé unique ou aux résolutions de ce dernier.

12.3. Les résolutions de l'associé unique sont consignées dans des procès-verbaux ou rédigées par écrit.

V. Comptes annuels - Affectation des bénéfices - Contrôle

Art. 13. Exercice social et Approbation des comptes annuels.

13.1. L'exercice social commence le premier (1) janvier et se termine le trente-et-un (31) décembre de chaque année.

13.2. Chaque année, le Conseil dresse le bilan et le compte de profits et pertes, ainsi qu'un inventaire indiquant la valeur des actifs et passifs de la Société, avec une annexe résumant les engagements de la Société ainsi que les dettes du ou des gérants et des associés envers la Société.

13.3. Tout associé peut prendre connaissance de l'inventaire et du bilan au siège social de la Société.

13.4. Le bilan et le compte de profits et pertes sont approuvés par l'Assemblée Générale annuelle ou par Résolutions Circulaires des Associés dans les six (6) mois de la clôture de l'exercice social.

13.5. Lorsque le nombre d'associés de la Société dépasse vingt-cinq (25) associés, l'Assemblée Générale annuelle se tiendra chaque année le troisième mardi de juin à 15h00 au siège social de la Société, et si ce jour n'est pas un jour ouvrable pour les banques à Luxembourg (un jour Ouvrable), le jour Ouvrable suivant à la même heure et au même lieu.

Art. 14. Commissaire aux comptes - Réviseurs d'entreprises.

14.1. Lorsque le nombre d'associés de la Société dépasse vingt-cinq (25), les opérations de la Société sont contrôlées par un (1) ou plusieurs commissaire(s) aux comptes, qui peuvent être associés ou non.

14.2. Les opérations de la Société seront supervisées par un (1) ou plusieurs réviseurs d'entreprises, dans les cas prévus par la loi.

14.3. Les associés nommeront le(s) commissaire(s) aux comptes/ réviseurs d'entreprises le cas échéant et détermineront leur nombre, leur rémunération et la durée de leur mandat, lequel ne pourra dépasser six (6) ans. Le(s) commissaire(s) aux comptes/ réviseurs d'entreprises pourront être réélus.

Art. 15. Affectation des bénéfices.

15.1. Cinq pour cent (5 %) des bénéfices nets annuels de la Société sont affectés à la réserve requise par la Loi. Cette affectation cesse d'être exigée quand la réserve légale atteint dix pour cent (10 %) du capital social.

15.2. Les associés décident de l'affectation du solde des bénéfices nets annuels. Ils peuvent allouer ce bénéfice au paiement d'un dividende, l'affecter à un compte de réserve ou le reporter.

15.3. Des acomptes sur dividendes peuvent être distribués, à tout moment, aux conditions suivantes:

(i) des comptes intérimaires sont établis par le Conseil;

(ii) ces comptes intérimaires montrent que des bénéfices et autres réserves (en ce compris les primes d'émission) suffisants sont disponibles pour une distribution; étant entendu que le montant à distribuer ne peut excéder le montant des bénéfices réalisés depuis la fin du dernier exercice social dont les comptes annuels ont été approuvés, le cas échéant, augmenté des bénéfices reportés et des réserves distribuables, et réduit par les pertes reportées et les sommes à affecter à la réserve légale;

(iii) la décision de distribuer des acomptes sur dividendes doit être adoptée par les associés dans les deux (2) mois suivant la date des comptes intérimaires;

(iv) les droits des créanciers de la Société ne sont pas menacés, compte tenu des actifs de la Société; et

(v) si les acomptes sur dividendes qui ont été distribués dépassent les bénéfices distribuables à la fin de l'exercice social, les associés doivent reverser l'excès à la Société.

VI. Dissolution - Liquidation

16.1. La Société peut être dissoute à tout moment, par une résolution des associés adoptée par la majorité (en nombre) des associés détenant les trois-quarts (3/4) du capital social. Les associés nomment un (1) ou plusieurs liquidateurs, qui n'ont pas besoin d'être associés, pour réaliser la liquidation et déterminent leur nombre, pouvoirs et rémunération. Sauf décision contraire des associés, les liquidateurs sont investis des pouvoirs les plus étendus pour réaliser les actifs et payer les dettes de la Société.

16.2. Le boni de liquidation après la réalisation des actifs et le paiement des dettes est distribué aux associés proportionnellement aux parts sociales détenues par chacun d'entre eux.

VII. Dispositions générales

17.1. Les convocations et communications, respectivement les renonciations à celles-ci, sont faites, et les Résolutions Circulaires des Gérants ainsi que les Résolutions Circulaires des Associés sont établies par écrit, télégramme, télécopie, e-mail ou tout autre moyen de communication électronique.

17.2. Les procurations sont données par tout moyen mentionné ci-dessus. Les procurations relatives aux réunions du Conseil peuvent également être données par un gérant conformément aux conditions acceptées par le Conseil.

17.3. Les signatures peuvent être sous forme manuscrite ou électronique, à condition de satisfaire aux conditions légales pour être assimilées à des signatures manuscrites. Les signatures des Résolutions Circulaires des Gérants ou des Résolutions Circulaires des Associés, selon le cas, sont apposées sur un (1) original ou sur plusieurs copies du même document, qui ensemble, constituent un seul et unique document.

17.4. Pour tous les points non expressément prévus par les Statuts, il est fait référence à la Loi et, sous réserve des dispositions légales d'ordre public, à tout accord conclu de temps à autre entre les associés.

Disposition transitoire

Le premier exercice social commence à la date du présent acte et s'achève le 31 décembre 2009.

Souscription et Libération

M. Emmanuel Gras souscrit à douze mille (12.000) parts sociales sous forme nominative, d'une valeur nominale de un euro (EUR 1) chacune, et accepte de les libérer intégralement par un apport en numéraire d'un montant de douze mille euros (EUR 12.000).

Mme Geneviève Gras souscrit à douze mille (12.000) parts sociales sous forme nominative, d'une valeur nominale de un euro (EUR 1) chacune, et accepte de les libérer intégralement par un apport en numéraire d'un montant de douze mille euros (EUR 12.000).

Le montant total de vingt-quatre mille euros (EUR 24.000) est à la disposition de la Société, comme il a été prouvé au notaire instrumentant.

Frais

Les dépenses, coûts, honoraires et charges de toutes sortes qui incombent à la Société du fait de sa constitution s'élèvent à environ EUR 1.200.- (mille deux cents euros).

Résolutions des associés

Immédiatement après la constitution de la Société, les associés de la Société, représentant l'intégralité du capital social souscrit, ont pris les résolutions suivantes à l'unanimité:

1. Les personnes suivantes sont nommées gérants de classe A de la Société pour une durée indéterminée:

- M. Emmanuel Gras, né le 4 août 1934 à Marcq-en-Baroeul (France), résidant à 1-B, rue de la Festingue, Nechin B-7730, Belgique; et

- Mme. Geneviève Gras, née le 15 juin 1940 à Mazamet (France), résidant à 1-B, rue de la Festingue, Nechin B-7730, Belgique.

2. Les personnes suivantes sont nommées gérants de classe B de la Société pour une durée indéterminée:

- M. Hervé d'Halluin, né le 27 décembre 1968 à Roubaix (France), résidant au 97 rue Nationale, 59200 Tourcoing (France);

- M. Gérard Hees, né le 20 juin 1944 à Lille (France), résidant au 31, Avenue Germaine, 59110 La Madeleine (France);

- Mme Céline Pignon, née le 27 mars 1977 à Metz (France) avec adresse professionnelle au 1, rue des Glacis, L-1628 Luxembourg; et

- M. Carlo Schneider, né le 8 juin 1967 à Ettelbruck (Luxembourg) résidant au 16, rue des Primevères, L-2351 Luxembourg.

3. Le siège social de la Société est établi 1, rue des Glacis, L-1628 Luxembourg, Grand-Duché de Luxembourg.

Déclaration

Le notaire soussigné, qui comprend et parle l'anglais, déclare que, à la requête des parties comparantes, le présent acte est rédigé en anglais, suivi d'une traduction française et que, en cas de divergences entre le texte anglais et le texte français, la version anglaise fait foi.

Fait et passé à Luxembourg, à la date qu'en tête des présentes.

Lecture du présent acte ayant été faite aux parties comparantes, ceux-ci ont signé avec le notaire instrumentant, le présent acte.

Signé: E. GRAS, G. GRAS et H. HELLINCKX.

Enregistré à Luxembourg A.C., le 28 juillet 2009. Relation: LAC/2009/30364. Reçu soixante-quinze euros (75.- EUR)

Le Receveur (signé): F. SANDT.

- POUR COPIE CONFORME - délivrée aux fins de publication au Mémorial.

Luxembourg, le 18 août 2009.

Henri HELLINCKX.

Référence de publication: 2009128373/523.

(090154357) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 7 octobre 2009.

Anglo South America Investments, Société à responsabilité limitée.

Capital social: USD 376.894.850,00.

Siège social: L-1255 Luxembourg, 48, rue de Bragance.

R.C.S. Luxembourg B 111.826.

In the year two thousand and nine, on the twenty-first of September.

Before Us Maître Martine SCHAEFFER, notary, residing in Luxembourg.

THERE APPEARED:

Anglo American International Holdings Limited, with registered office at 20, Carlton House Terrace, London SW1Y 5 AN, Great Britain, hereby represented by Mrs Tanya OWEN, private employee, with professional address at 48, rue de Bragance, L-1255 Luxembourg, by virtue of a power of attorney, given in London on September 21st, 2009, (the Sole Shareholder).

Which proxy, after having been signed "ne varietur" by the proxyholder acting on behalf of the appearing parties and the undersigned notary, will remain attached to the present deed to be filed with the registration authorities.

The Sole Shareholder, in its capacity in which it acts, has requested the undersigned notary to act that it represents the entire share capital of Anglo South America Investments, (the Company), established under the laws of Luxembourg, registered with the Luxembourg Trade and Companies Register under number B 111.826, incorporated pursuant to a deed of Maître André-Jean-Joseph SCHWACHTGEN, notary then residing in Luxembourg, dated November 3rd, 2005, published in the Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations number 399 of February 23rd, 2006 (the Articles). The Articles of the Company have not yet been amended since

The Sole Shareholder acknowledges that the present extraordinary general meeting is regularly constituted and that it may validly deliberate on the following agenda:

Agenda

1. Decision to increase the share capital of the Company from its current amount of three hundred seventy-six million eight hundred eighty-four thousand eight hundred and fifty US Dollars (USD 376,884,850) by an amount of ten thousand US Dollars (USD 10,000) to an amount of three hundred seventy-six million eight hundred ninety-four thousand eight hundred and fifty US Dollars (USD 376,894,850) and to pay a share premium of fifty-eight million five hundred thirty-five thousand eight hundred seventy-two US Dollars and fifty Cents (USD 58,535,872.50);
2. To issue two hundred (200) new shares with a nominal value of fifty US Dollars (USD 50) per share, having the same rights and privileges as the existing shares;
3. To accept subscription for these new shares by Anglo American International Holdings Limited and to accept payment in full for such new shares by a contribution in cash;
4. Subsequent amendment of article 6.1. of the articles of association of the Company;
5. To transfer 10% of the amount of the share capital increase to the Legal Reserve of the Company;
6. Miscellaneous.

This having been declared, the Sole Shareholder, represented as stated above, has taken the following resolutions:

First resolution

The Sole Shareholder resolve to increase the share capital of the Company from its current amount of three hundred seventy-six million eight hundred eighty-four thousand eight hundred and fifty US Dollars (USD 376,884,850) by an amount of ten thousand US Dollars (USD 10,000) to an amount of three hundred seventy-six million eight hundred ninety-four thousand eight hundred and fifty US Dollars (USD 376,894,850) and to pay a share premium of fifty-eight million five hundred thirty-five thousand eight hundred seventy-two US Dollars and fifty Cents (USD 58,535,872.50).

Second resolution

The Sole Shareholder resolved to issue two hundred (200) new shares with a nominal value of fifty US Dollars (USD 50) per share, having the same rights and privileges as the existing shares.

Subscription - Payment

The Sole Shareholder declared to subscribe for all the two hundred (200) new shares having each a nominal value of fifty US Dollars (USD 50) in a total amount of ten thousand US Dollars (USD 10,000) and to make payment for such new

shares and the share premium of an amount of fifty-eight million five hundred thirty-five thousand eight hundred seventy-two US Dollars and fifty Cents (USD 58,535,872.50) by a contribution in cash.

The total amount of fifty-eight million five hundred forty-five thousand eight hundred seventy-two US Dollars and fifty Cents (USD 58,545,872.50) is thus as from now at the disposal of the Company, evidence thereof having been submitted to the undersigned notary.

Thereupon, the Sole Shareholder resolved to accept the said subscription and payment and to allot the two hundred (200) new shares to itself as Subscriber.

Third resolution

The Meeting resolves, further to the first resolution, to amend article 6.1. of the Articles, in its English version, as follows:

" **6.1.** The Company's issued capital is set at three hundred seventy-six million eight hundred ninety-four thousand eight hundred and fifty US Dollars (USD 376,894,850) represented by seven million five hundred thirty-seven thousand eight hundred and ninety-seven (7,537,897) repurchaseable shares of a par value of fifty United States Dollars (USD 50) each, all fully subscribed and entirely paid up."

Fourth resolution

The Meeting resolves to transfer 10% of the amount of the share capital increase, that is to say one thousand US Dollars (USD 1,000), to the Legal Reserve of the Company.

Expenses

The expenses, costs, remuneration and charges, in any form whatever, which shall be borne by the Company as a result of the present deed are estimated to be approximately six thousand euro (EUR 6,000.-).

The undersigned notary who understands and speaks English states herewith that on request of the above appearing parties, the present deed is worded in English followed by a French translation.

On request of the same appearing parties and in case of divergence between the English and the French text, the English version will prevail.

Whereof the present notarial deed was drawn up in Luxembourg on the year and date first written above.

This document having been read to the proxyholder of the appearing party, the proxyholder signs together with Us, the notary, the present original deed.

Suit la version française du texte qui précède

L'an deux mil neuf, le vingt et un septembre.

Par-devant Nous Maître Martine SCHAEFFER, notaire résidant à Luxembourg.

A COMPARU:

Anglo American International Holdings Limited, ayant son siège social au 20, Carlton House Terrace, Londres SW1Y 5AN, Royaume Uni, ici représentée par Madame Tanya OWEN, employée privée, ayant son adresse professionnelle au 48, rue de Bragance, L-1255 Luxembourg, en vertu d'une procuration donnée à Londres le 21 septembre 2009, (l'Associé Unique).

Ladite procuration, après avoir été signée "ne varietur" par la mandataire agissant pour le compte des parties comparantes et le notaire instrumentaire, demeurera attachée au présent acte avec lequel elle sera enregistrée.

L'Associé Unique a requis le notaire instrumentaire de prendre acte de ce qu'il représente la totalité du capital social de la société à responsabilité limitée dénommée Anglo South America Investments (la Société), société de droit luxembourgeois, immatriculée auprès du registre du commerce et des sociétés de Luxembourg sous le numéro B 111.826, constituée selon acte de Maître André-Jean-Joseph SCHWACHTGEN, notaire alors de résidence à Luxembourg, du 3 novembre 2005, publié au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations numéro 399 du 23 février 2006 (les Statuts). Les Statuts de la Société n'ont pas encore été modifiés depuis.

L'Associé Unique déclare que la présente assemblée générale extraordinaire est régulièrement constituée et peut valablement délibérer sur l'ordre du jour suivant:

Ordre du jour

1. Augmentation de capital de la Société de son montant actuel de trois cent soixante-seize millions huit cent quatre-vingt-quatre mille huit cent cinquante US Dollars (USD 376.884.850) par un montant de dix mille US Dollars (USD 10.000) à un montant de trois cent soixante-seize millions huit cent quatre-vingt-quatorze mille huit cent cinquante US Dollars (USD 376.894.850) et paiement d'une prime d'émission de cinquante-huit millions cinq cent trente-cinq mille huit cent soixante-douze US Dollars et cinquante Cents (USD 58.535.872,50);

2. Émission de deux cents (200) parts sociales nouvelles d'une valeur nominale de cinquante US Dollars (USD 50) chacune, ayant les mêmes droits et privilèges que les parts sociales existantes;

3. Acceptation de la souscription de ces parts sociales nouvelles par Anglo American Internatinal Holdings Limited et acceptation de la libération intégrale de ces parts sociales nouvelles par un apport en espèces;

4. Modification subséquente de l'article 6.1. des statuts de la Société;

5. Transfert de 10% du montant de l'augmentation de capital à la Réserve Légale de la Société;

6. Divers.

Ceci ayant été déclaré, l'Associé Unique représentés comme indiqué ci avant, ont pris les résolutions suivantes:

Première résolution

L'Associé Unique décide d'augmenter le capital social de la Société pour le porter de son montant actuel de trois cent soixante-seize millions huit cent quatre-vingt-quatre mille huit cent cinquante US Dollars (USD 376.884.850) par un montant de dix mille US Dollars (USD 10.000) à un montant de trois cent soixante-seize millions huit cent quatre-vingt-quatorze mille huit cent cinquante US Dollars (USD 376.894.850) et de verser une prime d'émission d'un montant de cinquante-huit millions cinq cent trente-cinq mille huit cent soixante-douze US Dollars et cinquante Cents (USD 58.535.872,50).

Deuxième résolution

L'Associé Unique a décidé d'émettre un deux cents (200) parts sociales nouvelles d'une valeur nominale de cinquante US Dollars (USD 50) chacune, ayant les mêmes droits et privilèges que les parts sociales existantes.

Souscription - Paiement

L'Associé Unique a déclaré vouloir souscrire aux deux cents (200) parts sociales nouvelles d'une valeur nominale de cinquante US Dollars (USD 50) chacune et d'une valeur totale égale à dix mille US Dollars (USD 10.000) et vouloir libérer intégralement ces parts sociales nouvelles ensemble avec la prime d'émission d'un montant de cinquante-huit millions cinq cent trente-cinq mille huit cent soixante-douze US Dollars et cinquante Cents (USD 58.535.872,50), par un apport en espèces.

Le montant total de cinquante-huit millions cinq cent quarante-cinq mille huit cent soixante-douze US Dollars et cinquante Cents (USD 58.545.872,50) est à partir de maintenant à la disposition de la Société, la preuve ayant été apportée au notaire instrumentant.

Ensuite, l'Associé Unique a décidé d'accepter ladite souscription et ladite libération intégrale et d'émettre les deux cents (200) parts sociales nouvelles à lui-même en qualité de Souscripteur.

Troisième résolution

L'Assemblée décide de modifier suite à la première résolution ci-dessus, l'article 6.1. des Statuts, dans sa version française, comme suit:

" **6.1.** La Société a un capital émis de trois cent soixante-seize millions huit cent quatre-vingt-quatorze mille huit cent cinquante US Dollars (USD 376.894.850) représenté par sept millions cinq cent trente-sept mille huit cent quatre-vingt-dix-sept (7.537.897) parts sociales rachetables d'une valeur nominale de cinquante dollars des Etats-Unis (USD 50) chacune, toutes entièrement souscrites et intégralement libérées."

Quatrième résolution

L'Assemblée décide de transférer 10% du montant de l'augmentation de capital, soit mille US Dollars (USD 1.000) à la Réserve Légale de la Société.

Frais

Les dépens, coûts, honoraires et charges, sous quelque forme qu'ils soient et lesquels sont encourus par la Société en raison du présent acte sont estimés à approximativement six mille euros (EUR 6.000,-).

Le notaire soussigné qui comprend et parle l'anglais, déclare qu'à la requête des prédites parties comparantes, le présent acte est établi en anglais, suivi d'une version française.

A la requête de ces mêmes parties comparantes, et en cas de distorsions entre la version anglaise et française, la version anglaise prévaudra.

Dont acte, fait et passé, date qu'en tête des présentes, à Luxembourg.

Et après lecture faite et interprétation donnée à la mandataire des parties comparantes, elle a signé le présent acte avec le notaire.

Signé: T. Owen et M. Schaeffer

Enregistré à Luxembourg Actes Civils, le 25 septembre 2009. Relation: LAC/2009/39350. Reçu soixante-quinze euros Eur75.-

Le Receveur (signé): Franck SCHNEIDER.

POUR COPIE CONFORME, délivrée à la demande de la prédite société, sur papier libre, aux fins de publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 30 septembre 2009.

Martine SCHAEFFER.

Référence de publication: 2009128359/158.

(090154273) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 7 octobre 2009.

Milford Lux S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1469 Luxembourg, 67, rue Ermesinde.

R.C.S. Luxembourg B 114.356.

Les comptes annuels au 31 décembre 2008 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Signature.

Référence de publication: 2009128898/10.

(090154715) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 8 octobre 2009.

WPP Luxembourg Europe, S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Capital social: EUR 1.966.874.675,00.

Siège social: L-1720 Luxembourg, 6, rue Heinrich Heine.

R.C.S. Luxembourg B 85.550.

In the year two thousand and nine, on the eighteenth of September.

Before Us Maître Martine SCHAEFFER, notary residing in Luxembourg.

Was held an extraordinary general meeting (the Meeting) of the shareholders of WPP Luxembourg Europe, S.à r.l., a private limited liability company (société à responsabilité limitée) incorporated under the laws of the Grand-Duchy of Luxembourg with registered office at 6, rue Heine in L-1720 Luxembourg, Grand-Duchy of Luxembourg, registered with the Luxembourg Trade and Companies Register under the number B 85.550 (the Company), incorporated on 20 December 2001 pursuant to a deed of Maître Joseph Elvinger, notary residing in Luxembourg, Grand-Duchy of Luxembourg, which deed has been published in the Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations N° 675 of 2 May 2002. The articles of association of the Company (the Articles) have been amended several times and for the last time on 25 June 2009 pursuant to a deed of the undersigned notary, which deed has been published in the Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations N° 1520 of 6 August 2009.

There appeared:

1. Arbour Square B.V., a private limited liability company (besloten vennootschap) incorporated under the laws of the Netherlands with registered office at 10, Wilhelminaplein, 3072 DE Rotterdam, the Netherlands, owner of 71,597,148 class A ordinary shares and 564,080 class B ordinary shares of the Company having a nominal value of EUR 25 each, hereby represented by Christophe Balthazard, lawyer, professionally residing in Luxembourg, by virtue of a power of attorney given under private seal;

2. Lexington International B.V., a private limited liability company (besloten vennootschap) incorporated under the laws of the Netherlands with registered office at 10, Wilhelminaplein, 3072 DE Rotterdam, the Netherlands, owner of 2,849,133 class A ordinary shares of the Company having a nominal value of EUR 25 each, hereby represented by Christophe Balthazard, lawyer, professionally residing in Luxembourg, by virtue of a power of attorney given under private seal; and

3. Taylor Nelson Sofres B.V., a private limited liability company (besloten vennootschap) incorporated under the laws of the Netherlands, with registered office at 10, Wilhelminaplein, 3072 DE Rotterdam, the Netherlands, owner of 3,623,371 class A ordinary shares of the Company having a nominal value of EUR 25 each, hereby represented by Christophe Balthazard, lawyer, professionally residing in Luxembourg, by virtue of a power of attorney given under private seal.

The parties referred to under items 1. to 3. above are collectively referred to as the Shareholders.

The powers of attorney from the Shareholder, after having been signed "ne varietur" by the proxyholder acting on their behalf and by the undersigned notary, shall remain attached to the present deed for registration purposes.

The Shareholders, represented as stated above, have requested the undersigned notary to record the following:

I. that the Shareholders hold collectively all the 78,069,652 class A ordinary shares and 564,080 class B ordinary shares having a nominal value of EUR 25 each in the share capital of the Company amounting to EUR 1,965,843,300;

II. that the agenda of the Meeting is worded as follows:

(1) Waiver of the convening notices.

(2) Increase of the share capital of the Company by an amount of EUR 1,031,375 in order to bring the share capital of the Company from its present amount to EUR 1,966,874,675, by way of the issuance of 41,255 new class A ordinary shares of the Company having a nominal value of EUR 25 each, together with share premium.

(3) Subscription to, and payment in full of the share capital increase specified under item (2) above.

(4) Subsequent amendment of article 4, paragraph 1, of the articles of association of the Company in order to reflect the increase of the share capital specified under item (2) above.

(5) Amendment of the share register of the Company in order to reflect the above-mentioned changes with power and authority given to any manager of the Company to proceed in the name and on behalf of the Company to the registration in the share register of the Company of the newly issued shares, and to see to any formalities in connection therewith.

(6) Miscellaneous.

III. that after deliberation the Meeting has unanimously taken the following resolutions:

First resolution

The entire share capital of the Company being represented at the Meeting, the Meeting waives the convening notices. The Shareholders consider themselves as duly convened and declare having perfect knowledge of the agenda which has been communicated to them in advance.

Second resolution

The Meeting resolves to increase and it hereby increases the share capital of the Company by an amount of EUR 1,031,375 in order to bring the share capital of the Company from its present amount to EUR 1,966,874,675, by way of the issuance of 41,255 new class A ordinary shares of the Company having a nominal value of EUR 25 each.

Intervention - Subscription - Payment

Taylor Nelson Sofres B.V. hereby declares (i) to subscribe to all the 41,255 newly issued class A ordinary shares of the Company having a nominal value of EUR 25 each and (ii) to fully pay up such shares by way of a contribution in kind consisting of 97,992 ordinary - A shares of Taylor Nelson Sofres (Thailand) Limited, a company incorporated under Thai law, with registered office at 89 Chao Phya Tower, 6th Fl., Soi Wat Suan Plu, New Road, Bangrak, Bangkok 10500 Thailand, with registration number 0105530028011 (the TNS Thailand), having an aggregate fair market value of EUR 3,038,561 (the Shares).

The Meeting resolves to record the subscription to and full payment of the above share capital increase by Taylor Nelson Sofres B.V..

The aggregate fair market of the Shares is to be allocated as follows:

- (i) EUR 1,031,375 is to be allocated to the nominal share capital account of the Company; and
- (ii) EUR 2,007,186 is to be allocated to the share premium reserve of the Company.

The ownership, transferability and valuation of the Shares are supported by (i) a balance sheet of TNS Thailand (the Balance Sheet) and (ii) certificates issued by the management of TNS Thailand and Taylor Nelson Sofres B.V. (the Certificates).

A copy of the Balance Sheet and the Certificates, after having been signed "ne varietur" by the proxyholder acting in the name and on behalf of Taylor Nelson Sofres B.V. and by the undersigned notary, will remain attached to the present deed for registration purposes.

The Meeting resolves to record that the shareholding of the Company is, further to the above share capital increase, as follows:

Arbour Square B.V.	71,597,148 class A ordinary shares
	564,080 class B ordinary shares
Lexington	2,849,133 class A ordinary shares
International B.V. Taylor Nelson Sofres B.V.	<u>3,664,626 class A ordinary shares</u>
Total	78,674,987 shares

Third resolution

The Meeting resolves to amend article 4, paragraph 1, of the Articles in order to reflect the above increase of the share capital of the Company so that it shall henceforth read as follows:

" **Art. 4. Capital.** The Company's subscribed share capital is set at one billion nine hundred and sixty-six million eight hundred and seventy-four thousand six hundred and seventy-five Euro (EUR 1,966,874,675), represented by seventy-eight million one hundred and ten thousand nine hundred and seven (78,110,907) class A ordinary shares and five hundred sixty-four thousand eighty (564,080) class B ordinary shares, each having a nominal value of twenty-five Euro (EUR 25)."

Fourth resolution

The Meeting resolves to amend the share register of the Company in order to reflect the above changes and empowers and authorizes any manager of the Company to proceed on behalf of the Company to the registration in the share register of the Company of the newly issued shares and to see to any formalities in connection therewith.

Estimate of costs

The amount of expenses, costs, remunerations and charges in any form whatsoever, which shall be borne by the Company as a result of the present deed is estimated to be approximately EUR 2,900 (two thousand nine hundred euro).

The undersigned notary who understands and speaks English, states herewith that on request of the above appearing parties, the present deed is worded in English, followed by a French version and that at the request of the same appearing parties, in case of discrepancies between the English and the French texts, the English version shall prevail.

Whereof, the present notarial deed is drawn in Luxembourg, on the year and day first above written.

The document having been read to the proxyholder of the appearing parties, the proxyholder of the appearing parties signed together with us, the notary, the present original deed.

Suit la traduction française du texte qui précède

L'an deux mille neuf, le dix-huit septembre.

Par-devant Nous Maître Martine SCHAEFFER, notaire de résidence à Luxembourg.

S'est tenue une assemblée générale extraordinaire (l'Assemblée) des associés de WPP Luxembourg Europe, S.à r.l., une société à responsabilité limitée de droit luxembourgeois avec siège social au 6, rue Heine, L-1720 Luxembourg, Grand-Duché de Luxembourg, immatriculée au Registre de Commerce et des Sociétés de Luxembourg sous le numéro B 85.550 (la Société), constituée le 20 Décembre 2001 suivant un acte de Maître Joseph Elvinger, notaire de résidence à Luxembourg, Grand-Duché de Luxembourg, lequel acte a été publié au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations N° 675 du 2 mai 2002. Les statuts de la Société (les Statuts) ont été modifiés plusieurs fois et pour la dernière fois le 25 juin 2009 suivant un acte du notaire instrumentant, lequel acte a été publié au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations N° 1520 du 6 août 2009.

Ont comparu:

1. Arbour Square B.V., une société à responsabilité limitée de droit néerlandais, avec siège social au 10, Wilhelminaplein, 3072 DE Rotterdam, Pays-Bas, détentrice de 71.597.148 parts sociales ordinaires de classe A et de 564.080 parts sociales ordinaires de classe B de la Société ayant une valeur nominale de EUR 25 chacune, ici représentée par Christophe Balthazard, avocat, demeurant professionnellement à Luxembourg, en vertu d'une procuration donnée sous seing privé;

2. Lexington International B.V., une société à responsabilité limitée de droit néerlandais, avec siège social au 10, Wilhelminaplein, 3072 DE Rotterdam, Pays-Bas, détentrice de 2.849.133 parts sociales ordinaires de classe A de la Société ayant une valeur nominale de EUR 25 chacune, ici représentée par Christophe Balthazard, avocat, demeurant professionnellement à Luxembourg, en vertu d'une procuration donnée sous seing privé; et

3. Taylor Nelson Sofres B.V., une société à responsabilité limitée de droit néerlandais, avec siège social au 10, Wilhelminaplein, 3072 DE Rotterdam, Pays-Bas, détentrice de 3.623.371 parts sociales ordinaires de classe A de la Société ayant une valeur nominale de EUR 25 chacune, ici représentée par Christophe Balthazard, avocat, demeurant professionnellement à Luxembourg, en vertu d'une procuration donnée sous seing privé.

Les parties reprises sous les points 1. à 3. ci-dessus sont collectivement désignées comme les Associés.

Les procurations des Associés, après avoir été signées "ne varietur" par le mandataire agissant pour leur compte et par le notaire instrumentant, resteront annexées au présent acte pour des raisons d'enregistrement.

Les Associés, représentés tel que décrit ci-dessus, ont requis le notaire instrumentant d'acter ce qui suit:

I. que les Associés détiennent collectivement toutes les 78.069.652 parts sociales ordinaires de classe A et les 564.080 parts sociales ordinaires de classe B de EUR 25 chacune dans la capital social de la Société s'élevant à EUR 1.965.843.300;

II. que l'ordre du jour de l'Assemblée est libellé comme suit:

(1) Renonciation aux formalités de convocation.

(2) Augmentation du capital social de la Société d'un montant de EUR 1.031.375 de façon à porter le capital social de son montant actuel à EUR 1.966.874.675 par voie d'émission de 41.255 nouvelles parts sociales ordinaires de classe A de la Société ayant une valeur nominale de EUR 25 chacune, avec prime d'émission.

(3) Souscription et libération intégrale par Taylor Nelson Sofres B.V. de l'augmentation de capital social mentionnée au point (2) ci-dessus.

(4) Modification consécutive de l'article 4, paragraphe 1, des statuts de la Société afin d'y refléter l'augmentation de capital mentionnée au point (2) ci-dessus.

(5) Modification du registre des parts sociales de la Société de manière à y refléter les modifications ci-dessus avec pouvoir et autorité donnés à tout gérant de la Société de procéder au nom et pour le compte de la Société à l'inscription dans le registre des parts sociales de la Société des parts sociales nouvellement émises, et d'accomplir toutes formalités y relatives.

(6) Divers.

III. qu'après délibération l'Assemblée a pris les résolutions suivantes à l'unanimité:

Première résolution

L'intégralité du capital social de la Société étant représentée à l'Assemblée, l'Assemblée renonce aux formalités de convocation. Les Associés se considèrent comme dûment convoqués et déclarent avoir parfaite connaissance de l'ordre du jour qui leur a été communiqué à l'avance.

Seconde résolution

L'Assemblée décide d'augmenter et augmente par les présentes le capital social de la Société d'un montant de EUR 1.031.375 afin de porter le capital social de la Société de son montant actuel à EUR 1.966.874.675 par l'émission de 41.255 nouvelles parts sociales ordinaires de classe A de la Société ayant une valeur nominale de EUR 25 chacune.

Intervention - Souscription - Paiement

Taylor Nelson Sofres B.V., susmentionnée et représentée tel que décrit ci-dessus, déclare par les présentes (i) souscrire toutes les 41.255 parts sociales ordinaires de classe A de la Société nouvellement émises, ayant une valeur nominale de EUR 25 chacune, et (ii) les libérer entièrement au moyen d'un apport en nature consistant en toutes les 97.992 actions ordinaires de classe A de Taylor Nelson Sofres (Thailand) Limited, une société de droit thaïlandais, avec siège social au 89 Chao Phya Tower, 6th Fl., Soi Wat Suan Plu, New Road, Bangrak, Bangkok 10500 Thailand, immatriculée sous le numéro 0105530028011 (TNS Thailand), ayant une valeur de marché d'un montant total de EUR 3.038.561 (les Actions).

L'Assemblée décide d'enregistrer la souscription à et la libération intégrale de l'augmentation de capital par Taylor Nelson Sofres B.V.

La valeur de marché totale des Actions de EUR 3.038.561 est affectée de la manière suivante:

- (i) EUR 1.031.375 sont à affecter au compte de capital social de la Société; et
- (ii) EUR 2.007.186 sont à affecter au compte de prime d'émission de la Société.

La propriété, la cessibilité et la valeur des Actions sont certifiées par (i) un bilan de TNS Thailand (le Bilan), et (ii) des certificats émis par les organes de gestion de TNS Thailand et Taylor Nelson Sofres B.V. (les Certificats).

Des copies du Bilan et des Certificats, après avoir été signées "ne varietur" par le mandataire agissant au nom et pour le compte de Taylor Nelson Sofres B.V. et par le notaire instrumentant resteront jointes au présent acte pour être soumises aux formalités d'enregistrement.

L'Assemblée décide d'acter que l'actionnariat de la Société est, suite à l'augmentation de capital qui précède, désormais composé comme suit:

Arbour Square B.V.:	71,597,148 parts sociales ordinaires de classe A
	564,080 parts sociales ordinaires de classe B
Lexington	2,849,133 parts sociales ordinaires de classe A
International B.V.: Taylor Nelson Sofres B.V.:	<u>3,664,626 parts sociales ordinaires de classe A</u>
Total:	78,674,987 parts sociales

Troisième résolution

L'Assemblée décide de modifier l'article 4, paragraphe 1, des Statuts afin de refléter l'augmentation de capital qui précède, de sorte qu'il aura désormais la teneur suivante:

" **Art. 4. Capital.** Le capital social de la Société est fixé à la somme de un milliard neuf cent soixante-six millions huit cent soixante-quatorze mille six cent soixante-quinze Euro (EUR 1.966.874.675) représenté par soixante-dix-huit millions cent dix mille neuf cent sept (78,110,907) parts sociales ordinaires de catégorie A et cinq cent soixante-quatre mille quatre-vingt (564.080) parts sociales ordinaires de catégorie B, chacune d'une valeur nominale de vingt-cinq Euro (EUR 25)."

Quatrième résolution

L'Assemblée décide de modifier le registre des parts sociales de la Société de manière à y refléter les modifications ci-dessus avec pouvoir et autorité donnés à tout gérant de la Société de procéder au nom et pour le compte de la Société à l'inscription dans le registre des parts sociales de la Société des parts sociales nouvellement émises, et d'accomplir toutes formalités y relatives.

Estimation des frais

Le montant des dépenses, frais, rémunérations et charges sous quelque forme que ce soit, qui seront supportés par la Société en conséquence du présent acte est estimé approximativement à EUR 2.900 (deux mille neuf cents euros).

Le notaire soussigné qui comprend et parle anglais, déclare que les parties comparantes l'ont requis de documenter le présent acte en langue anglaise, suivi d'une version française et qu'à la requête de ces mêmes parties comparantes, en cas de divergence entre le texte anglais et le texte français, le texte anglais fera foi.

Dont acte, fait et passé, date qu'en tête des présentes, à Luxembourg.

Et après lecture faite au mandataire des parties comparantes, ledit mandataire a signé ensemble avec le notaire, l'original du présent acte.

Signé: C. Balthazard et M. Schaeffer

Enregistré à Luxembourg Actes Civils, le 23 septembre 2009. Relation: LAC/2009/38844. Reçu soixante-quinze euros Eur 75.-

Le Receveur (signé): Franck SCHNEIDER.

POUR COPIE CONFORME, délivrée à la demande de la prédite société, sur papier libre, aux fins de publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 2 October 2009.

Martine SCHAEFFER.

Référence de publication: 2009128352/214.

(090154193) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 7 octobre 2009.

Flexafort Investholding S.à r.l., Société à responsabilité limitée - Société de gestion de patrimoine familial.

Siège social: L-1660 Luxembourg, 60, Grand-rue.

R.C.S. Luxembourg B 100.389.

Les statuts coordonnés suivant l'acte n° 56224 ont été déposés au Registre de Commerce et des Sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Joseph ELVINGER

Notaire

Référence de publication: 2009128857/12.

(090155357) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 8 octobre 2009.

Boston Holding S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-1724 Luxembourg, 41, boulevard du Prince Henri.

R.C.S. Luxembourg B 140.340.

Statuts coordonnés déposés au Registre de Commerce et des Sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 5 octobre 2009.

Gérard LECUIT

Notaire

Référence de publication: 2009128860/12.

(090155305) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 8 octobre 2009.

Koch Industries Treasury S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Capital social: USD 50.000,00.

Siège social: L-2121 Luxembourg, 231, Val des Bons-Malades.

R.C.S. Luxembourg B 125.928.

Le bilan et l'annexe au 31 décembre 2008, ainsi que les autres documents et informations qui s'y rapportent, ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Senningerberg, le 6 octobre 2009.

ATOZ

Aerogolf Center - Bloc B

1, Heienhaff

L-1736 Senningerberg

Signature

Référence de publication: 2009128901/17.

(090154719) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 8 octobre 2009.

Armor S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2120 Luxembourg, 16, allée Marconi.
R.C.S. Luxembourg B 61.266.

Les comptes annuels au 31 DECEMBRE 2008 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg. Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

FIDUCIAIRE CONTINENTALE S.A.

Signature

Référence de publication: 2009128879/11.

(090154801) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 8 octobre 2009.

Times Realisations S.A., Société Anonyme.

Capital social: EUR 1.200.000,00.

Siège social: L-1219 Luxembourg, 23, rue Beaumont.
R.C.S. Luxembourg B 49.194.

L'an deux mil neuf, le vingt-deux septembre.

Par-devant Maître Martine SCHAEFFER, notaire de résidence à Luxembourg.

S'est réunie l'assemblée générale extraordinaire des actionnaires de la société anonyme TIMES REALISATIONS S.A., ayant son siège social à L-1219 Luxembourg, 23, rue Beaumont, inscrite sous le numéro B 49.194 auprès du Registre de Commerce et des Sociétés de et à Luxembourg, constituée suivant acte reçu par notaire Edmond SCHROEDER, notaire de résidence à Mersch daté du 14 novembre 1994, publié au Mémorial C, Recueil Spécial des Sociétés et Associations, numéro 55, de l'année 1995, page 2.611. Les statuts ont été modifiés une seule fois, et reformulés dans leur forme actuelle, par acte du notaire instrumentant dressé en date du 9 juillet 2008, publié au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations, numéro 1989 du 14 août 2008, page 95.426.

L'assemblée est ouverte sous la présidence de Monsieur Claude GEIBEN, maître en droit, avec adresse professionnelle à L-2227 Luxembourg, 12, avenue de la Porte-Neuve.

Monsieur le président désigne comme secrétaire Monsieur Clément VILLAUME, maître en droit, avec même adresse professionnelle.

L'assemblée élit comme scrutateurs Monsieur José DOS REIS SANTOS, employé privée, et Monsieur Mario DA SILVA, employé privé, les deux avec même adresse professionnelles.

Monsieur le Président expose ensuite:

I. Que l'ordre du jour de la présente assemblée est conçu comme suit:

1. Réduction du capital à hauteur de 30.986,69 EUR, pour le porter de son montant actuel de 30.986,69 à zéro, par absorption de pertes constatées, sans annulation d'actions;

2. Augmentation du capital social pour un montant de 2.000.000.- EUR pour le porter du montant de zéro euros à 2.000.000.- EUR, par émission de 80.000 actions nouvelles sans désignation de valeur nominale, au dessus du pair comptable, mais sans prime d'émission, toutes actions nouvellement émises jouissant des mêmes droits et obligations que les actions anciennes;

3. Réduction du capital social d'un montant de 800.000.- EUR, pour le porter de son montant de 2.000.000.- EUR à 1.200.000.-EUR, par absorption de pertes d'un montant de 800.000.- EUR, sans annulation d'actions;

4. Décisions de modifier l'alinéa 1^{er} de l'article 5 des statuts, afin de l'adapter aux résolutions à passer sous les points 1. à 3. de l'ordre du jour;

5. Divers.

II. Que les 1.250 (mille deux cent cinquante) actions représentant l'entièreté du capital social de 30.986,69 EUR (trente mille neuf cent quatre-vingt-six euros et soixante-neuf cents) sont toutes représentées à la présente assemblée, de manière que celle-ci puisse être tenue sans avis de convocation spéciaux et préalables, et que la présente assemblée peut en conséquence souverainement statuer sur l'ensemble des points portés à son ordre du jour.

III. Que les actionnaires présents ou représentés, ainsi que le nombre d'actions qu'ils détiennent sont renseignés sur une liste de présence, dressée et certifiée exacte par les membres du bureau, laquelle, après avoir été signée par les actionnaires présents, les mandataires des actionnaires représentés et le bureau de l'assemblée, restera annexée au présent procès-verbal ensemble avec les procurations pour être soumise en même temps aux formalités de l'enregistrement.

L'assemblée a approuvé l'exposé de Monsieur le président et, après avoir reconnu qu'elle était régulièrement constituée et, après en avoir délibéré, a pris à l'unanimité des voix, et sans abstentions, les résolutions suivantes:

Première résolution

L'assemblée générale décide de réduire le capital social à hauteur de 30.986,69 EUR (trente mille neuf cent quatre-vingt-six euros et soixante-neuf cents), pour le porter de son montant actuel de 30.986,69 EUR (trente mille neuf cent quatre-vingt-six euros et soixante-neuf cents) à 0.- EUR (zéro euros), par absorption de pertes constatées, et à concurrence du même montant, sans annulation d'actions.

Deuxième résolution

L'assemblée générale décide d'augmenter le capital social d'un montant de 2.000.000.- EUR (deux millions d'euros), pour le porter du montant de 0.- EUR (zéro euros) à 2.000.000 - EUR (deux millions d'euros), par émission de 80.000 (quatre-vingt mille) actions nouvelles sans valeur nominale, émises au-dessus du pair comptable, mais sans prime d'émission, toutes actions nouvellement émises jouissant des mêmes droits et obligations que les actions anciennes.

Intervient à ce moment la société anonyme INTERNATIONAL CORPORATE ACTIVITIES, en abrégé INTERCORP S.A., avec siège social à L-1219 Luxembourg, 23, rue Beaumont, représentée par ses deux administrateurs Monsieur Claude GEIBEN, préqualifié, et Monsieur Pierre SCHMIT, et la même société INTERCORP S.A. déclare souscrire à l'intégralité des 80.000 (quatre-vingt mille) actions sans désignation de valeur nominale nouvellement émises, et cette dernière déclare les libérer intégralement en nature.

L'apport consiste dans l'apport partiel en nature d'une créance existante actuellement contre la Société, et ce pour un montant de 2.000.000.- EUR (deux millions d'euros).

L'assemblée générale prend acte des déclarations de la souscriptrice et déclare accepter ledit apport en nature en libération intégrale de l'augmentation de capital de 2.000.000.- EUR (deux millions euros), comme l'assemblée générale prend acte que ladite augmentation de capital a lieu par conversion concomitante de ladite créance en capital actions, et contre émission correspondante de 80.000 (quatre-vingt mille) actions nouvelles comme il est dit ci-dessus.

L'assemblée entend le rapport du réviseur d'entreprises la société ALTER AUDIT S.à r.l., établie et avec siège social à L-2533 Luxembourg, 69, rue de la Semois, établi dans le cadre des articles 26-1 et 32-1 de la loi modifiée du 10 août 1915 sur les sociétés commerciales, et dont la conclusion se lit comme suit:

"Sur base de nos diligences telles que décrites ci-dessus, aucun fait n'a été porté à notre attention qui nous laisse à penser que la valeur globale de l'apport ne correspond pas au nombre et au pair comptable des actions à émettre en contrepartie.

La rémunération de l'apport en nature consiste en 80.000 actions nouvelles sans valeur nominale, au-dessus du pair comptable, mais sans prime d'émission.

Nous n'avons pas de réserve à formuler sur le caractère certain, liquide et exigible de la créance." (fin de citation).

Par un vote spécial l'assemblée générale approuve ledit rapport dont une copie sera annexée au présent acte après signature par les membres du bureau et le notaire instrumentant, pour être présenté à l'enregistrement en même temps.

L'assemblée générale approuve la souscription à toutes les actions nouvellement émises, comme elle constate que tous les autres actionnaires de la Société ont explicitement renoncé à leur droit de souscription préférentiel.

Le notaire constate que les conditions prévues aux articles 26 et 32-1 de la loi fondamentale sur les sociétés commerciales précitée se trouvent expressément réunies en ce qui concerne cette augmentation de capital.

Troisième résolution

L'assemblée générale décide de réduire le capital social à hauteur de 800.000.- EUR (huit cent mille euros), pour le porter de son montant actuel de 2.000.000.- EUR (deux millions d'euros) à 1.200.000.- EUR (un million deux cent mille euros), par absorption d'un montant supplémentaire de 800.000.- EUR (huit cent mille euros) des pertes constatées lors de l'assemblée générale statutaire récemment tenue en 2009, sur base des bilans et comptes arrêtés au 31 décembre 2008, et l'assemblée décide de procéder à cette réduction de capital sans annulation d'actions.

Quatrième résolution

L'assemblée générale décide de modifier l'article 5 en son alinéa premier, pour refléter l'entière des changements ci-avant décidés par rapport au capital social et le nombre d'actions émis.

L'assemblée décide que l'article 5, premier alinéa, aura dorénavant la teneur suivante:

" **Art. 5.** Le capital social souscrit est fixé à 1.200.000.- EUR (un million deux cent mille euros) représenté par 81.250 (quatre-vingt et un mille deux cent cinquante) actions sans désignation d'une valeur nominale, entièrement souscrites et libérées.".

L'assemblée générale décide que toutes autres dispositions des statuts demeurent inchangées.

DONT ACTE, fait et passé à Luxembourg, date qu'en tête.

Et après lecture faite aux comparants, ils ont signé avec Nous notaire la présente minute.

Signé: C. Geiben, C. Villaume, J. Dos Reis Santos, M. Da Silva et M. Schaeffer

Enregistré à Luxembourg Actes Civils, le 25 septembre 2009. Relation: LAC/2009/39356. Reçu soixante-quinze euros Eur75.-

Le Receveur (signé): Franck SCHNEIDER.

POUR COPIE CONFORME, délivrée à la demande de la prédite société, sur papier libre, aux fins de publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 2 octobre 2009.

Martine SCHAEFFER.

Référence de publication: 2009128317/105.

(090154137) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 7 octobre 2009.

Promat Europe S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2120 Luxembourg, 16, allée Marconi.

R.C.S. Luxembourg B 38.422.

Les comptes annuels au 31 DECEMBRE 2008 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg. Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

FIDUCIAIRE CONTINENTALE S.A.

Signature

Référence de publication: 2009128880/11.

(090154802) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 8 octobre 2009.

Merschpar Sàrl, Société à responsabilité limitée.

Capital social: EUR 12.500,00.

Siège social: L-1611 Luxembourg, 13, avenue de la Gare.

R.C.S. Luxembourg B 127.760.

Rectificatif du dépôt L090142985 du 14/09/2009

Cession de parts

Entre les soussignés:

A.PA.SA SA, siège social à Luxembourg, 13, avenue de la Gare, propriétaire de 99 parts dans la société MERSCHPAR SARL immatriculée au registre de commerce de Luxembourg sous le numéro B 127760 et dont le capital social est fixé à EUR 12.500 euros, divisé en 100 parts d'une valeur nominale de EUR 125 chacune, ici représenté par son gérant en fonction,

Monsieur AKDIME Abdelmajide, propriétaire de 1 part dans la société MERSCHPAR SARL immatriculée au registre de commerce de Luxembourg sous le numéro B 127760 et dont le capital social est fixé à EUR 12.500 euros, divisé en 100 parts d'une valeur nominale de EUR 125 chacune, ici représentée par son gérant en fonction,

ci-après appelé le "cédant"

et

Monsieur AKDIME Rachid, commerçant, né à Thionville le 14/01/1984, demeurant à F-57100 THIONVILLE - 5, rue Bossuet,

ci-après dénommé "le cessionnaire"

il a été convenu ce qui suit:

Le cédant A.PA.SA SA cède par la présente au cessionnaire AKDIME Rachid, qui accepte, 99 parts correspondant à 99% du capital de euros 12.500 de la société MERSCHPAR SARL.

Le prix de la cession a été fixé à EUR 12.375,00 correspondant à EUR 125 par part.

Le cédant Monsieur AKDIME Abdelmajide cède par la présente au cessionnaire AKDIME Rachid, qui accepte, 1 part correspondant à 1% du capital d'euros 12.500 de la société MERSCHPAR SARL.

Le prix de la cession a été fixé à EUR 125,00 correspondant à EUR 125 par part.

Tous frais quelconques découlant de la présente cession y compris tout frais d'enregistrement éventuel ou de signification sont à la charge du cessionnaire.

Fait à Luxembourg, le 7 septembre 2009, chaque partie reconnaissant avoir reçu un original de la présente convention.

A.PA.SA SA / Rachid AKDIME / Monsieur AKDIME Abdelmajide

LE CEDANT / LE CESSIONNAIRE / LE CEDANT

Référence de publication: 2009128923/35.

(090155345) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 8 octobre 2009.

Euretpark S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-8080 Bertrange, 1, rue Pletzer.
R.C.S. Luxembourg B 82.682.

Extrait des résolutions prises lors de l'assemblée générale ordinaire annuelle réunie de manière extraordinaire en date du 5 octobre 2009

L'an deux mille neuf, le seize septembre, à dix heures, les actionnaires de la société EURETPARK S.A. se sont réunis en assemblée générale ordinaire, tenue de manière extraordinaire, au siège social et ont pris, à l'unanimité, les résolutions suivantes:

L'Assemblée constate, que suite à la scission de la société Fiduciaire FRH S.à r.l. en date du 24 juin 2008 et à la constitution de la société Fiduciaire Cabexco S.à r.l., issue de la scission, la Fiduciaire Cabexco S.à r.l. a repris le mandat de commissaire aux comptes en cours.

La société Fiduciaire Cabexco S.à r.l., ayant son siège social à L-8080 Bertrange, 1, rue Pletzer, Centre Helfent, R.C.S. Luxembourg B 139.890 est donc nommée comme nouveau commissaire aux comptes de la société.

Le mandat du nouveau commissaire aux comptes ainsi nommé viendra à échéance à l'issue de l'assemblée générale annuelle qui se tiendra en 2014.

Cette résolution est adoptée à l'unanimité des voix exprimées.

Bertrange, le 5 octobre 2009.

Signatures.

Référence de publication: 2009128917/21.

(090154918) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 8 octobre 2009.

Fincart S.A., Société Anonyme.

Capital social: EUR 400.000,00.

Siège social: L-1420 Luxembourg, 5, avenue Gaston Diderich.
R.C.S. Luxembourg B 107.761.

Extrait de l'assemblée générale ordinaire des actionnaires de la Société qui s'est tenue à Luxembourg le 8 octobre 2009

Septième résolution

L'assemblée générale décide de remplacer l'administrateur Monsieur Giovanni Galimberti par Monsieur Xavier Mangiullo, employé privé, né le 8 septembre 1980 à Hayange, France et résidant professionnellement au 5, avenue Gaston Diderich, L-1420 Luxembourg.

Le mandat du nouvel administrateur prendra fin lors de l'assemblée générale annuelle qui se tiendra en 2010.

Luxembourg, le 8 octobre 2009.

Pour copie conforme

Pour le conseil d'administration

Francesca Docchio

Administrateur

Référence de publication: 2009128924/19.

(090155317) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 8 octobre 2009.

Canal House International Holding S.à r.l., Société à responsabilité limitée holding.

Siège social: L-8210 Mamer, 106, route d'Arlon.
R.C.S. Luxembourg B 70.420.

EXTRAIT

Il résulte du procès-verbal de l'assemblée générale extraordinaire des associés tenue en date du 25.08.2009 que:

- l'assemblée renomme le gérant sortant, à savoir: Van Lanschot Management S.A., et ceci pour une durée indéterminée.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Mamer, le 25.08.2009.

Van Lanschot Management S.A.

Signature

Référence de publication: 2009128909/14.

(090154679) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 8 octobre 2009.

Canal House S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-8210 Mamer, 106, route d'Arlon.
R.C.S. Luxembourg B 61.207.

—
EXTRAIT

Il résulte du procès-verbal de l'assemblée générale extraordinaire des actionnaires tenue en date du 25.08.2009 que:

- l'assemblée renomme les administrateurs sortants, à savoir:

* Van Lanschot Management S.A., représenté par Mr. Franciscus Hubertus Rob Sonnenschein, 106 route d'Arlon, L-8210 Mamer;

* Van Lanschot Corporate Services S.A., représenté par Mr. Franciscus Hubertus Rob Sonnenschein, 106 route d'Arlon, L-8210 Mamer;

* Harbour Trust and Management S.A., représenté par Mr. Franciscus Hubertus Rob Sonnenschein, 106 route d'Arlon, L-8210 Mamer;

et ceci jusqu'à l'assemblée approuvant les comptes 2013;

- l'assemblée nomme H.R.T. Révision S.A., Réviseur d'Entreprises, 23, Val Fleuri, L-1526 Luxembourg, comme commissaire aux comptes, et ceci jusqu'à la prochaine assemblée approuvant les comptes 2008;

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Mamer, le 25.08.2009.

Van Lanschot Management S.A. / Van Lanschot Corporate Services S.A.

Signatures

Référence de publication: 2009128912/23.

(090154684) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 8 octobre 2009.

Lexpax S.à.r.l., Société à responsabilité limitée.

Capital social: EUR 25.000,00.

Siège social: L-2636 Luxembourg, 12, rue Léon Thyès.
R.C.S. Luxembourg B 69.248.

—
EXTRAIT

En date du 10 septembre 2009, l'Associé unique a pris les résolutions suivantes:

- Les démissions de Bart Zech et Roeland P. Pels, en tant que gérants, sont acceptées avec effet immédiat.

- Marjoleine Van Oort et Frank Walenta, avec adresse professionnelle au 12, rue Léon Thyès, L-2636 Luxembourg, sont élus nouveaux gérants de la société avec effet immédiat et ce pour une durée indéterminée.

Luxembourg.

Pour extrait conforme

Signature

Référence de publication: 2009128907/16.

(090154750) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 8 octobre 2009.

Farta V S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-8210 Mamer, 106, route d'Arlon.
R.C.S. Luxembourg B 64.502.

—
EXTRAIT

Il résulte du procès-verbal de l'assemblée générale extraordinaire des actionnaires tenue en date du 05.10.2009 que:

- l'assemblée renomme H.R.T. Révision S.A., Réviseur d'Entreprises, 23, Val Fleuri, L-1526 Luxembourg, comme commissaire aux comptes, et ceci jusqu'à la prochaine assemblée approuvant les comptes 2009;

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Mamer, le 05.10.2009.

Van Lanschot Management S.A. / Van Lanschot Corporate Services S.A.

Signatures

Référence de publication: 2009128905/15.

(090154687) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 8 octobre 2009.

Elycar Investissements S.A., Société Anonyme.**Capital social: USD 50.000,00.**

Siège social: L-1724 Luxembourg, 43, boulevard du Prince Henri.
R.C.S. Luxembourg B 91.764.

Constituée suivant acte reçu par Me Jacques DELVAUX, notaire de résidence à Luxembourg, le 15 janvier 2003, publié au Mémorial C-N° 296 du 19 mars 2003.

Statuts modifiés suivant acte reçu par Me Jacques DELVAUX, notaire de résidence à Luxembourg, le 4 mai 2009, en cours de publication au Mémorial C.

Extrait du procès-verbal de l'Assemblée Générale Ordinaire du 2 juin 2009

Quatrième résolution

L'Assemblée décide de renouveler les mandats d'Administrateur de Mrs Bernard FOUCART, Cédric de BAILLIEN-COURT et la société SFA S.A., pour une durée de six années qui prendra fin lors de l'Assemblée annuelle de 2015. Demeurant professionnellement à F-92800, Puteaux, 31/32, Quai de Dion Bouton pour les personnes physiques et L-1724 Luxembourg, 43, Bld du Prince Henri pour la personne morale.

Cinquième résolution

L'Assemblée entérine la démission de Mr Jeannot Wengler, Commissaire aux Comptes.

L'Assemblée nomme la société VAN CAUTER-SNAUWAERT & Co Sàrl, sis 43, Route d'Arlon, L-8009 Strassen - représentée par Mr Wim Van Cauter, en tant que Commissaire aux Comptes pour une durée de six années qui prendra fin lors de l'Assemblée annuelle de 2015.

Pour extrait conforme

Signatures

Référence de publication: 2009128903/25.

(090154799) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 8 octobre 2009.

Autorent Sàrl, Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-3364 Leudelange, 5, rue de la Poudrerie.
R.C.S. Luxembourg B 96.554.

Les comptes annuels au 31 décembre 2008 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg. Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Fiduciaire Centrale du Luxembourg S.A.

L-2530 LUXEMBOURG

4, RUE HENRI SCHNADT

Signature

Référence de publication: 2009128895/13.

(090154857) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 8 octobre 2009.

Kapital 2008 Investments S.A., Société Anonyme.**Capital social: EUR 31.000,00.**

Siège social: L-2636 Luxembourg, 12, rue Léon Thyès.
R.C.S. Luxembourg B 139.661.

EXTRAIT

En date du 12 août 2009, l'actionnaire unique a pris les résolutions suivantes:

- La démission de Bart Zech, en tant qu'administrateur, est acceptée avec effet immédiat.
- Marjoleine Van Oort, avec adresse professionnelle au 12 rue Léon Thyès, L-2636 Luxembourg, est élue nouvel administrateur de la société avec effet immédiat et ce jusqu'à l'Assemblée Générale Annuelle de l'année 2012.

Luxembourg, le 12 août 2009.

Pour extrait conforme

Signature

Référence de publication: 2009128906/16.

(090154740) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 8 octobre 2009.

Blue Sky Corporation S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1471 Luxembourg, 412F, route d'Esch.

R.C.S. Luxembourg B 90.840.

Extrait des résolutions prises lors de l'Assemblée Générale Statutaire tenue exceptionnellement en date du 30 avril 2009

1. Le mandat des administrateurs de:

- Maître Jim PENNING, avocat, demeurant professionnellement au 25B, Boulevard Royal à L-2449 Luxembourg
- Maître Pierre Olivier WURTH, avocat, demeurant professionnellement au 25B, Boulevard Royal à L-2449 Luxembourg
- Maître Philippe PENNING, avocat, demeurant professionnellement au 25B, Boulevard Royal à L-2449 Luxembourg sont reconduits pour une année, soit jusqu'à l'issue de l'Assemblée Générale Statutaire de l'an 2010.

2. La société MONTBRUN Révision Sarl, Société à responsabilité limitée, avec siège 2, avenue Charles de Gaulle à L-1653 Luxembourg est nommée Commissaire aux Comptes de pour une durée d'un an, soit jusqu'à l'issue de l'Assemblée Générale Statutaire de l'an 2010.

Certifié sincère et conforme

BLUE SKY CORPORATION S.A.

P.O. WURTH / J. PENNING

Référence de publication: 2009128948/20.

(090155076) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 8 octobre 2009.

LPOV Holdings 2 S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-1931 Luxembourg, 41, avenue de la Liberté.

R.C.S. Luxembourg B 148.444.

STATUTES

In the year two thousand and nine, on the thirtieth day of September. Before Maître Jean-Joseph WAGNER, notary, residing in Sanem (Grand Duchy of Luxembourg).

There appeared the following:

"LaSalle Paris Office Ventures 1 S.à r.l.", a private limited liability company (société à responsabilité limitée), with registered office at 41, Avenue de la Liberté, L-1931 Luxembourg, Grand Duchy of Luxembourg and registered with the Luxembourg Register of Commerce and Companies under number B 136544,

here represented by Mrs Cathy BLONDEL, legal assistant, residing in Luxembourg, by virtue of a proxy given in Luxembourg, on 25 September 2009.

The above mentioned proxy, signed by the proxy holder and the undersigned notary, will remain annexed to the present deed for the purpose of registration.

Such appearing party, represented as above stated, has drawn up the following articles of incorporation of a company which he declared to establish:

Chapter I. Form, Name, Registered office, Object, Duration

Art. 1. Form, Name. There is established a private limited liability company (société à responsabilité limitée) (the "Company") governed by the laws of the Grand Duchy of Luxembourg, especially the law of August 10th, 1915 on commercial companies, as amended, by article 1832 of the Civil Code and by the present articles of incorporation (the "Articles of Incorporation").

The Company may be composed of one single member, owner of all the shares, or several members, but not exceeding forty (40) members.

The Company will exist under the name of "LPOV Holdings 2 S.à r.l.".

Art. 2. Registered Office.

The Company will have its registered office in the city of Luxembourg.

The registered office may be transferred to any other place within the city of Luxembourg by a resolution of the Manager(s) or, as the case may be, the Board of Managers.

Branches or other offices may be established either in the Grand Duchy of Luxembourg or abroad by resolutions of the Manager(s) or, as the case may be, the Board of Managers.

In the event that, in the view of the Manager(s) or, as the case may be, the Board of Managers, extraordinary political, economic or social developments occur or are imminent that would interfere with the normal activities of the Company at its registered office or with the ease of communications with such office or between such office and persons abroad

the registered office may be temporarily transferred abroad, until the complete cessation of these abnormal circumstances. Such temporary measures will have no effect on the nationality of the Company, which, notwithstanding the temporary transfer of the registered office, will remain a company governed by the laws of the Grand Duchy of Luxembourg. Such temporary measures will be taken and notified to any interested parties by the Manager(s) or, as the case may be, the Board of Managers.

Art. 3. Object. The object of the Company is the acquisition and holding of interests in Luxembourg and/or in foreign undertakings including, as well as the administration, development and management of such holdings, and more specifically the administration of Luxembourg and/or foreign partnerships limited by shares in the capacity of general partner and manager of such partnerships.

The Company may provide any financial assistance to the undertakings forming part of the group of which the Company is a member, such as, among others, the providing of loans and the granting of guarantees or securities in any kind or form.

The Company may also use its funds to invest in real estate, in intellectual property rights or any other movable or immovable assets in any kind or form.

The Company may borrow in any kind or form and privately issue bonds, notes or similar debt instruments.

In a general fashion the Company may carry out any commercial, industrial or financial operation, which it may deem useful in the accomplishment and development of its purposes.

Art. 4. Duration. The Company is formed for an unlimited duration.

It may be dissolved by decision of the single member or by a decision of the general meeting voting with the quorum and majority rules provided by law or by these Articles of Incorporation.

Chapter II. Capital, Shares

Art. 5. Capital. The subscribed capital of the Company is set at twelve thousand five hundred Euro (EUR 12,500.-) divided into twelve thousand five hundred (12,500) shares, with a nominal value of one euro (EUR 1.-) each, all of which are fully paid up.

In addition to the corporate capital, there may be set up a premium account into which any premium paid on any share in addition to its par value is transferred. The amount of the premium account may be used to provide for the payment of any shares which the Company may redeem from its members, to offset any net realised losses, to make distributions to the members or to allocate funds to the legal reserve.

Art. 6. Shares. The single member may freely transfer its shares.

The shares may be transferred freely amongst members when the Company is composed of several members. Save as otherwise provided by the Laws, the shares may be transferred to non-members only with the authorisation of members representing at least three quarters of the issued capital, given at a general meeting of members.

The transfer of shares must be evidenced by a notarial deed or by a private contract. Any such transfer is not binding upon the Company and upon third parties unless duly notified to the Company or accepted by the Company in accordance with the rules on the transfer of claims laid down in article 1690 of the Luxembourg Civil Code.

Ownership of a share carries implicit acceptance of the Articles of Incorporation and the resolutions adopted by the single member or the general meeting of members.

Each share entitles to one vote, subject to the limitations imposed by the Laws.

Art. 7. Increase and Reduction of Capital. The subscribed capital of the Company may be increased or reduced one or several times by a resolution of the single member or, as the case may be, of the general meeting of members adopted in compliance with the quorum and majority rules set by these Articles of Incorporation or, as the case may be, by the Laws for any amendment of these Articles of Incorporation.

The Company may acquire its own shares in view of and subject to their immediate cancellation.

Art. 8. Incapacity, Bankruptcy or Insolvency of a member. The incapacity, bankruptcy, insolvency or any other similar event affecting the single member or any of the members does not put the Company into liquidation.

Chapter III. Manager(s), Statutory auditor

Art. 9. Manager(s). The Company shall be managed by one or two managers, acting jointly, who need not be members (the "Manager(s)") or by a board of Managers, composed of not less than three members, who need not be members (the "Board of Managers").

The Manager(s) or, as the case may be, the members of the Board of Managers, will be elected by the single member or, as the case may be, by the general meeting of members, who will determine their number and the term of their office. He(they) will hold office until their successors are elected. He(they) are re eligible and he(they) may be removed at any time, with or without cause, by a resolution adopted by the single member or, as the case may be, by the general meeting of members.

The Board of Managers (if any) will appoint from among its members a chairman (the "Chairman"). It may also appoint a secretary, who need not be a member of the Board of Managers, who will be responsible for keeping the minutes of the meetings of the Board of Managers (the "Secretary").

The Board of Managers (if any) will meet upon call by the Chairman. A meeting of the Board of Managers (if any) must be convened if any two of its members so require.

The Chairman will preside at all meetings of the Board of Managers(if any), except that in his absence the Board of Managers(if any) may appoint another member of the Board of Managers(if any) as chairman pro tempore by vote of the majority present at such meeting.

Except in cases of urgency or with the prior consent of all those entitled to attend, at least one week's notice of Board of Managers meetings (if any) shall be given in writing and transmitted by any means of communication allowing for the transmission of a written text. Any such notice shall specify the time and place of the meeting as well as the agenda and the nature of the business to be transacted. The notice may be waived by the consent in writing, transmitted by any means of communication allowing for the transmission of a written text, of each member of the Board of Managers (if any). No separate notice is required for meetings held at times and places specified in a schedule previously adopted by resolution of the Board of Managers (if any).

Every Board of Managers meeting (if any) shall be held in Luxembourg or such other place as the Board of Managers (if any) may from time to time determine. Any member of the Board of Managers (if any) may act at any meeting of the Board of Managers (if any) by appointing in writing another member of the Board of Managers (if any) as his proxy.

A quorum of the Board of Managers (if any) shall be the presence or the representation of a majority of the members of the Board of Managers (if any) holding office. Decisions will be taken by a majority of the votes of the members of the Board of Managers (if any) present or represented at such meeting.

One or more members of the Board of Managers (if any) may participate in a meeting by means of a conference call or by any similar means of communication enabling thus several persons participating therein to simultaneously communicate with each other. Such participation shall be deemed equal to a physical presence at the meeting.

In case of urgency, a written decision, signed by all the members of the Board of Managers (if any), is proper and valid as though it had been adopted at a meeting of the Board of Managers (if any) which was duly convened and held. Such a decision can be documented in a single document or in several separate documents having the same content and each of them signed by one or several members of the Board of Managers (if any).

The members shall neither participate in nor interfere with the management of the Company.

Art. 10. Powers of the Managers. The Manager(s) or as the case may be, the Board of Managers, is(are) vested with the broadest powers to perform all acts necessary or useful for accomplishing the Company's object. All powers not expressly reserved by the Articles of Incorporation or by the Laws to the single member or, as the case may be, the general meeting of members are in the competence of the Manager(s) or as the case may be, the Board of Managers.

Art. 11. Management Fees and Expenses. The Manager(s) or as the case may be, the members of the Board of Managers, may receive a management fee in respect of the carrying out of his(their) management of the Company and shall in addition be reimbursed for all other expenses whatsoever incurred by the Manager(s) in relation with such management of the Company or the pursuit of the Company's corporate object.

Art. 12. Managers' Liability. No Manager or, as the case may be, no member of the Board of Managers commits itself, by reason of its functions, to any personal obligation in relation to the commitments taken on behalf of the Company. Any such Manager or member of the Board of Managers is only liable for the performance of its duties.

Art. 13. Delegation of Powers - Representation of the Company. The Manager(s) or as the case may be, the Board of Managers may delegate special powers or proxies or entrust determined permanent or temporary functions to persons or committees of its/their choice.

The Company will be bound towards third parties by the single signature of any Manager or by the joint signature of any two members of the Board of Managers.

The Company will further be bound towards third parties by the joint signatures or single signature of any persons to whom special signatory power has been delegated by the Manager(s) or as the case may be, the Board of Managers, within the limits of such special power.

Art. 14. Conflicts of interest - Indemnity. No contract or other transaction between the Company and any other company or firm shall be affected or invalidated by the fact that a member of the Board of Managers, the Manager(s), officers or employees of the Company have a personal interest in, or is a member, director, manager, officer or employee of such other company or firm. Any person related as afore described to any company or firm with which the Company shall contract or otherwise engage in business shall not, by reason solely of such affiliation with such other company or firm, be prevented from considering, voting or otherwise acting upon any matters with respect to such contract or business.

Notwithstanding the above, in the event that any member of the Board of Managers or any Manager (in case there are two) has or may have any personal interest in any transaction of the Company, such member of the Board of Managers

or such Manager shall make known such personal interest to the Board of Managers or the other Manager and shall not consider or vote on any such transaction, and such transaction and such interest of the member of the Board of Managers or of any Manager therein shall be reported to the next general meeting of members.

The Company shall indemnify the members of the Board of Managers, the Manager(s), officers or employees of the Company and, if applicable, their successors, heirs, executors and administrators, against damages to be paid and expenses reasonably incurred by them in connection with any action, suit or proceeding to which they may be made a party by reason of them being or having been members of the Board of Managers, Managers, officers or employees of the Company, or, at the request of the Company, of any other company of which the Company is a member or creditor and by which they are not entitled to be indemnified, except in relation to matters as to which they shall be finally adjudged in such action, suit or proceeding to be liable for gross negligence or misconduct. In the event of a settlement, indemnification shall be provided only in connection with such matters covered by the settlement as to which the Company is advised by its legal counsel that the person to be indemnified is not guilty of gross negligence or misconduct. The foregoing right of indemnification shall not exclude other rights to which the persons to be indemnified pursuant to the present Articles of Incorporation may be entitled.

Art. 15. Records of Resolutions of the Manager(s). The resolutions of the Manager(s) (if any) shall be recorded in writing. Copies or extracts of such minutes which may be produced in judicial proceedings or otherwise will be signed by any one Manager.

The minutes of any meeting of the Board of Managers will be signed by the chairman of the meeting. Any proxies will remain attached thereto. Copies or extracts of such minutes which may be produced in judicial proceedings or otherwise will be signed by the Chairman and by the Secretary (if any) or by any two members of the Board of Managers.

Art. 16. Statutory Auditors. The business of the Company and its financial situation, including more in particular its books and accounts, may be, and shall be in the cases provided by law, be reviewed by one or more statutory auditors, who need not be members.

The statutory auditor(s) will be elected will be elected by the single member or, as the case may be, by the general meeting of members, who will determine their number, for a period not exceeding six years, and they will hold office until their successors are elected. They are re eligible and they may be removed at any time, with or without cause, by a resolution adopted by the single member or, as the case may be, by the general meeting of members.

Chapter IV. General meeting of members

Art. 17. Powers of the Meeting of Members. Any regularly constituted meeting of members of the Company represents the entire body of members.

The general meeting of members shall have such powers as are vested with the general meeting of members pursuant to these Articles of Incorporation and the Laws.

If the Company is composed of one single member, the latter exercises the powers granted by law to the general meeting of members. Articles 194 to 196 and 199 of the law of August 10th, 1915, are not applicable to that situation.

Art. 18. Annual General Meeting. The annual general meeting of members, to be held only if the Company has more than twenty-five (25) members, will be held at the registered office of the Company or at such other place as may be specified in the notice convening the meeting, on the last Monday in May at 10.00 a.m.

If such day is a public holiday, a Saturday or a Sunday, the meeting will be held on the next following business day.

Art. 19. Other General Meetings. If the Company is composed of no more than twenty five (25) members, the decisions of the members may be taken by a vote in writing on the text of the resolutions to be adopted which will be sent by the Manager(s) or, as the case may be, the Board of Managers to the members in writing and transmitted by any means of communication allowing for the transmission of a written text. In this latter case, the members are under the obligation to, within a delay of fifteen (15) days as from the receipt of the text of the proposed resolution, cast their written vote and send it to the Company by any means of communication allowing for the transmission of a written text. The quorum and majority requirements applicable to the adoption of resolutions by the general meeting of members shall mutatis mutandis apply to the adoption of written resolutions.

Unless there is only one single member, the members may meet in a general meeting of members upon issuance of a convening notice in compliance with these Articles of Incorporation or the Laws, by the Manager(s) or, as the case may be, the Board of Managers, subsidiarily, by the statutory auditor (if any) or, more subsidiarily, by members representing half the corporate capital. The convening notice sent to the members will specify the time and place of the meeting as well as the agenda and the nature of the business to be transacted at the relevant general meeting of members. The agenda for an extraordinary general meeting shall also, where appropriate, describe any proposed changes to the Articles of Incorporation and, if applicable, set out the text of those changes affecting the object or form of the Company. If all the members are present or represented at a general meeting of members and if they state that they have been informed of the agenda of the meeting, the meeting may be held without prior notice.

Members' meetings, including the annual general meeting of members (if any), may be held abroad if, in the judgement of the Manager(s) or, as the case may be, the Board of Managers, which is final, circumstances of force majeure so require.

Art. 20. Attendance - Representation at a Meeting of Members. All members are entitled to attend and speak at any general meeting of members.

A member may act at any general meeting of members by appointing in writing, to be transmitted by any means of communication allowing for the transmission of a written text, another person who need not be a member himself. The Manager(s) or, as the case may be, the Board of Managers, may determine the form of proxy and may request that the proxies be deposited at the place indicated by the Manager(s) or, as the case may be, the Board of Managers at least five days prior to the date set for the meeting. Any legal entity, being a member, may execute a form of proxy under the hand of a duly authorised officer, or may authorise such person as it thinks fit to act as its representative at any general meeting of members, subject to the production of such evidence of authority as the Manager(s) or, as the case may be, the Board of Managers, may require. The Manager(s) or, as the case may be, the Board of Managers may determine any other conditions that must be fulfilled in order to take part in a general meeting of members.

Each share is indivisible as far as the Company is concerned. The co-proprietors, the usufructuaries and bare owners of shares, the creditors and debtors of pledged shares must appoint one sole person to represent them at any general meeting of members.

Art. 21. Proceedings at a Meeting of Members. Any general meeting of members shall be presided by the Chairman or by a person designated by the Manager(s) or, as the case may be, the Board of Managers.

The chairman of the general meeting of members shall appoint a secretary.

The general meeting of members shall elect one scrutineer to be chosen from the members present or represented.

The chairman, the secretary and the scrutineer thus appointed together form the board of the general meeting.

Art. 22. Vote at a Meeting of Members. An attendance list indicating the name of the members and the number of shares for which they vote is signed by each one of them or by their proxy prior to the opening of the proceedings of the general meeting of members.

The general meeting of members may deliberate and vote only on the items comprised in the agenda.

Voting takes place by a show of hands or by a roll call, unless the general meeting of members resolves to adopt another voting procedure.

At any general meeting of members other than an extraordinary general meeting convened for the purpose of amending the Company's Articles of Incorporation or voting on resolutions whose adoption is subject to the quorum and majority requirements of an amendment to the Articles of Incorporation, resolutions shall be adopted by a majority of members present or represented, representing at least half of the issued capital.

At any extraordinary general meeting of members, convened in accordance with these Articles of Incorporation or the Laws, for the purpose of amending the Company's Articles of Incorporation or voting on resolutions whose adoption is subject to the quorum and majority requirements of an amendment to the Articles of Incorporation, resolutions are validly adopted only by a majority of members representing at least three quarters of the issued capital.

Art. 23. Minutes of member(s)' resolutions. The minutes of the general meeting of members shall be signed by the chairman of the meeting, the secretary of the meeting and the scrutineer of the meeting and may be signed by any members or proxies of members, who so request.

The resolutions adopted by the single member shall be documented in writing and signed by the single member.

Copies or extracts of the resolutions adopted by the single member, of the minutes of the general meeting of members as well as the written members resolutions to be produced in judicial proceedings or otherwise shall be signed by the Chairman or any Manager.

Chapter V. Financial year, Distribution of earnings

Art. 24. Financial Year. The Company's financial year begins on the first day of January in each year and ends on the last day of December in the same year.

Art. 25. Adoption of Financial Statements. At the end of each financial year, the accounts are closed, the Manager(s) or, as the case may be, the Board of Managers draw(s) up an inventory of assets and liabilities, the balance sheet and the profit and loss account, in accordance with the Laws and Luxembourg accounting practice.

The annual accounts are submitted to the single member or, as the case may be, to the general meeting of members, who shall consider and, if thought fit, adopt these annual accounts.

Prior to such approval, each member or its attorney-in-fact may peruse these financial documents at the registered office of the Company. If the Company is composed of more than 25 members, such right may only be exercised within a time period of fifteen days preceding the date set for the annual general meeting of members.

Art. 26. Appropriation of Profits. From the annual net profits of the Company at least five per cent (5%) shall each year be allocated to the reserve required by law (the "Legal Reserve"). That allocation to the Legal Reserve will cease to be required as soon and as long as such Legal Reserve amounts to ten per cent (10%) of the subscribed capital of the Company.

After the allocations to the Legal Reserve, the single member or, as the case may be, the general meeting of members shall determine how the remainder of the annual net profits, will be disposed of by allocating the whole or part of the remainder to a reserve or to a provision, to carry it forward to the next following financial year or to distribute it, together with carried forward profits, distributable reserves or share premium, to the members, each share entitling to the same proportion in such distributions.

Subject to the conditions fixed by the Laws and in compliance with the foregoing provisions, the Manager(s) or, as the case may be, the Board of Managers may pay out an advance payment on dividends to the members. The Manager(s) or, as the case may be, the Board of Managers fixe(s) the amount and the date of payment of any such advance payment.

Chapter VI. Dissolution, Liquidation

Art. 27. Dissolution, Liquidation. The Company may be dissolved prior to the term provided in article 4 of the present Articles of Incorporation, by a resolution of the single member, or, as the case may be, by the general meeting of members adopted in compliance with the quorum and majority rules set by these Articles of Incorporation or, as the case may be, by the Laws for any amendment of these Articles of Incorporation.

Should the Company be dissolved, the liquidation will be carried out by the Manager(s) or, as the case may be, the Board of Managers or such other person (who may be physical persons or legal entities) appointed by the single member or, as the case may be, by the general meeting of members, who will determine their powers and their compensation.

After payment of all debts of and any charges against the Company and of the expenses of the liquidation, the net liquidation proceeds shall be distributed to the members in conformity with and so as to achieve on an aggregate basis the same economic result as the distribution rules set out for dividend distributions.

Chapter VII. Applicable Law

Art. 28. Applicable Law. All matters not governed by these Articles of Incorporation shall be determined in accordance with the Luxembourg law of August 10th, 1915 on commercial companies, as amended.

Subscription and Payment

The Articles of Incorporation of the Company having thus been drawn up by the appearing party, this party has subscribed for the number of shares and have paid in cash the amounts mentioned hereafter:

Member	Subscribed and paid-in capital	Number of Shares
"LaSalle Paris Office Ventures 1 S.à r.l.", previously named	EUR 12,500.-	12,500
Total:	EUR 12,500.-	12,500

Proof of all such payments has been given to the undersigned notary who states that the conditions provided for in article 183 of the law of August 10th, 1915 on commercial companies, as amended, have been observed.

Expenses

The amount of the costs, expenses, fees and charges, of any kind whatsoever, which are due from the Company or charged to it as a result of its incorporation are estimated at approximately thousand euro.

Transitory Provisions

The first financial year will begin on the date of formation of the Company and will end on the last day of December 2009.

Extraordinary general meeting

The sole member, acting in lieu of the general meeting of members, has taken immediately the following resolutions:

1 The number of Managers is set at three (3):

(a) Mrs Stéphanie DUVAL, manager, with professional residence at 41, avenue de la Liberté, L-1931 Luxembourg, Grand Duchy of Luxembourg, is appointed as Manager for an unlimited period;

(b) Mrs Virginie VELY, manager, with professional residence at 41, avenue de la Liberté, L-1931 Luxembourg, Grand Duchy of Luxembourg, is appointed as Manager for an unlimited period; and

(c) Mr Martin POLLARD, manager, with professional residence at 33 Cavendish Square, London W1A 2NF, United Kingdom, is appointed as Manager for an unlimited period.

2 The registered office of the Company is set at 41, avenue de la Liberté, L-1931 Luxembourg, Grand Duchy of Luxembourg.

The undersigned notary who knows English, states herewith that upon request of the above appearing person, the present deed is worded in English followed by a French version; on request of the same appearing person and in case of divergences between the English and the French text, the English text will prevail.

Whereas, the present deed was drawn up in Luxembourg, on the date named at the beginning of this deed.

The deed having been read to the appearing person, who is known by the notary by surname, first name, civil status and residence, the said person signed together with Us, notary, this original deed.

Suit la traduction française du texte qui précède:

L'an deux mille neuf, le trente septembre.

Par-devant Maître Jean-Joseph WAGNER, notaire, de résidence à Sanem (Grand-Duché de Luxembourg).

A comparu:

"LaSalle Paris Office Ventures 1 S.à r.l.", une société à responsabilité limitée régie par le droit luxembourgeois, avec le siège social au 41, avenue de la Liberté, L-1931 Luxembourg, Grand-Duché de Luxembourg et immatriculée auprès du Registre de Commerce et des Sociétés de Luxembourg sous le numéro B 136544,

représentée par Madame Cathy BLONDEL, juriste, demeurant à Luxembourg, en vertu d'une procuration donnée à Luxembourg, le 25 septembre 2009.

Ladite procuration, signée par la mandataire du comparant et le notaire instrumentant, restera annexée au présent acte aux fins d'enregistrement. Lequel comparant a arrêté ainsi qu'il déclare constituer:

Chapitre I^{er} . Forme, Dénomination, Siège, Objet, Durée

Art. 1^{er} . Forme, Dénomination. Il est formé par l'associé unique une société à responsabilité limitée (la "Société") régie par les lois du Grand-Duché de Luxembourg (la "Loi") et par les présents statuts (les "Statuts").

La Société comporte initialement un associé unique, propriétaire de la totalité des parts sociales. La Société peut cependant, à tout moment, comporter plusieurs associés, dans la limite de quarante (40) associés, par suite notamment, de cessions de parts sociales ou d'émissions de parts sociales nouvelles.

La Société adopte la dénomination "LPOV Holdings 2 S.à r.l.".

Art. 2. Siège Social. Le siège social est établi dans la ville de Luxembourg.

Le siège social peut être transféré dans tout autre endroit de la ville de Luxembourg par décision du ou des Gérant(s) ou, selon le cas, du Conseil de Gérance.

Des succursales ou autres bureaux peuvent être établis soit au Grand-Duché de Luxembourg, soit à l'étranger par une décision du ou des Gérant(s) ou, selon le cas, du Conseil de Gérance.

Si le ou les Gérant(s) ou, selon le cas, le Conseil de Gérance estiment que des événements extraordinaires d'ordre politique, économique ou social compromettent l'activité normale de la Société à son siège social ou la communication aisée avec ce siège ou entre ce siège et l'étranger ou que de tels événements sont imminents, le siège social pourra être transféré temporairement à l'étranger jusqu'à cessation complète de ces circonstances anormales. Ces mesures provisoires n'auront aucun effet sur la nationalité de la Société, laquelle, nonobstant ce transfert provisoire du siège, restera régie par la Loi. Ces mesures provisoires seront prises et portées à la connaissance de tout intéressé par le ou les Gérant(s) ou, selon le cas, le Conseil de Gérance.

Art. 3. Objet. La Société a pour objet l'acquisition et la détention de participations dans toutes entreprises luxembourgeoises ou étrangères, ainsi que l'administration, la gestion et la mise en valeur de ces participations, et plus spécifiquement l'administration de sociétés en commandite par action, en qualité d'associé commandité et de gérant de ces sociétés.

La Société peut accorder toute assistance financière à des sociétés qui font partie du groupe de sociétés auquel appartient la Société, y compris notamment des prêts, garanties ou sûretés sous quelque forme que ce soit.

La Société peut employer ses fonds en investissant dans l'immobilier ou les droits de propriété intellectuelle ou tout autre actif mobilier ou immobilier sous quelque forme que ce soit.

La Société peut emprunter sous toutes formes et procéder à l'émission privée d'obligations ou d'instruments de dette similaires.

D'une manière générale, elle peut effectuer toutes opérations commerciales, industrielles ou financières qu'elle jugera utiles à l'accomplissement et au développement de son objet social.

Art. 4. Durée. La Société est constituée pour une durée illimitée.

La Société peut être dissoute à tout moment par décision de l'associé unique ou par résolution adoptée par les associés, suivant les règles de quorum et de majorité prévues par la loi ou les Statuts.

Chapitre II. Capital, Parts sociales

Art. 5. Capital Social. Le capital souscrit de la Société est fixé à douze mille cinq cents euros (EUR 12.500,-) représenté par douze mille cinq cents (12.500) parts sociales ayant une valeur nominale d'un euro (EUR 1,-), chacune et chaque part sociale étant entièrement libérée. Les droits et obligations inhérents aux parts sociales sont identiques sauf stipulation contraire dans les Statuts ou dans la Loi.

En plus du capital social, un compte de prime d'émission peut être établi auquel seront transférées toutes les primes d'émission payées sur les parts sociales en plus de la valeur nominale. L'avoir de ce compte de prime d'émission peut être

utilisé pour régler le prix de rachat de parts sociales que la Société a racheté à ses associés, pour compenser des pertes nettes réalisées, pour distribuer des dividendes aux associés, ou pour affecter ces fonds à la réserve légale.

Art. 6. Parts Sociales. L'associé unique peut librement céder ses parts sociales.

Les parts sociales sont librement cessibles entre associés si la Société a plusieurs associés. Sauf dispositions contraires dans la Loi, les parts sociales ne peuvent être cédées à des non-associés qu'avec l'agrément, donné en assemblée générale, d'associés représentant au moins les trois quarts du capital social.

La cession de parts sociales doit être formalisée par acte notarié ou par contrat sous seing privé. Une telle cession n'est opposable à la Société et aux tiers qu'après avoir été notifiée à la Société ou acceptée par elle, suivant les règles sur le transport des créances établies par l'article 1690 du Code civil luxembourgeois sur le transport des créances.

La propriété d'une part sociale emporte de plein droit adhésion aux Statuts de la Société et aux résolutions adoptées par l'associé unique ou par l'assemblée générale des associés.

Chaque part sociale donne droit à un vote, sauf stipulation contraire des Statuts ou de la Loi.

Art. 7. Augmentation et Réduction du Capital Social. Le capital émis de la Société peut être augmenté ou réduit, en une ou en plusieurs fois, par une résolution de l'associé unique ou, le cas échéant, par une résolution de l'assemblée générale des associés adoptée aux conditions de quorum et de majorité exigées par les présents Statuts ou, le cas échéant, par la Loi pour toute modification des présents Statuts.

La Société peut racheter ses propres parts sociales en vue et à condition de les annuler immédiatement.

Art. 8. Incapacité, Faillite ou Déconfiture d'un Associé. L'incapacité, la faillite ou la déconfiture ou tout autre événement similaire de l'associé unique ou de l'un des associés n'entraînent pas la liquidation de la Société.

Chapitre III. Gérance, Commissaires aux comptes

Art. 9. Gérant(s). La Société est gérée et administrée par un ou deux Gérants, agissant conjointement, associés ou non (ci-après le "le Gérant ou les Gérants") ou par un Conseil de Gérance composé de trois membres au moins, associés ou non (le "Conseil de Gérance").

Le ou les Gérant(s) ou, selon le cas, les membres du Conseil de Gérance seront nommés par l'associé unique ou l'assemblée générale des associés, selon le cas, qui détermineront leur nombre et la durée de leur mandat. Ils resteront en fonction jusqu'à la nomination de leurs successeurs. Ils sont rééligibles et ils peuvent être révoqués à tout moment, avec ou sans motif.

Le Conseil de Gérance (s'il y en a) choisira parmi ses membres un président (le "Président"). Il pourra également nommer un secrétaire, qui n'a pas besoin d'être membre du Conseil de Gérance (s'il y en a) et qui sera responsable de la tenue des procès-verbaux des réunions du Conseil de Gérance (s'il y en a) (le "Secrétaire").

Le Conseil de Gérance (s'il y en a) se réunira sur convocation du Président. Une réunion du Conseil de Gérance (s'il y en a) doit être convoquée si deux de ses membres le demandent.

Le Président présidera toutes les réunions du Conseil de Gérance (s'il y en a), mais en son absence le Conseil de Gérance (s'il y en a) peut désigner un autre membre du Conseil de Gérance (s'il y en a) comme président pro tempore à la majorité des personnes présentes.

Sauf en cas d'urgence ou avec l'accord préalable de tous ceux qui ont le droit d'assister à cette réunion, une convocation écrite de toute réunion du Conseil de Gérance (s'il y en a) devra être envoyée à tous les membres du Conseil de Gérance (s'il y en a) par tout moyen de communication permettant la transmission d'un texte écrit, au moins une semaine avant la date prévue pour la réunion. La convocation indiquera le lieu, la date et l'heure de la réunion ainsi que l'ordre du jour et une indication des affaires à traiter. Il pourra être passé outre cette convocation avec l'accord écrit de chaque membre du Conseil de Gérance (s'il y en a) transmis par tout moyen permettant la transmission d'un texte écrit. Une convocation spéciale ne sera pas requise pour les réunions se tenant à une date et à un endroit déterminés dans une résolution préalablement adoptée par le Conseil de Gérance (s'il y en a).

Toute réunion du Conseil de Gérance (s'il y en a) se tiendra à Luxembourg ou à tout autre endroit que le Conseil de Gérance (s'il y en a) choisira de temps à autre. Tout membre du Conseil de Gérance (s'il y en a) pourra se faire représenter aux réunions du Conseil de Gérance (s'il y en a) en désignant par écrit un autre membre du Conseil de Gérance (s'il y en a) comme son mandataire.

Le Conseil de Gérance (s'il y en a) ne pourra délibérer et agir valablement que si la majorité des membres du Conseil de Gérance (s'il y en a) est présente ou représentée. Les décisions sont prises à la majorité des voix des membres du Conseil de Gérance (s'il y en a) présents ou représentés lors de la réunion.

Un ou plusieurs membres du Conseil de Gérance (s'il y en a) peuvent participer à une réunion par conférence téléphonique, ou par tout autre moyen de communication similaire permettant ainsi à plusieurs personnes y participant de communiquer simultanément l'une avec l'autre. Une telle participation sera considérée équivalente à une présence physique à la réunion.

En cas d'urgence, une résolution écrite, signée par tous les membres du Conseil de Gérance (s'il y en a), est régulière et valable comme si elle avait été adoptée à une réunion du Conseil de Gérance (s'il y en a), dûment convoquée et tenue.

Une telle décision pourra être consignée dans un ou plusieurs écrits séparés ayant le même contenu signés chacun par un ou plusieurs membres du Conseil de Gérance (s'il y en a).

Les associés ne doivent ni participer ni s'immiscer dans la gestion de la société.

Art. 10. Pouvoirs des Gérants. Le ou les Gérant(s) ou, selon le cas, le Conseil de Gérance ont les pouvoirs les plus larges pour accomplir tous les actes nécessaires ou utiles à la réalisation de l'objet social. Tous les pouvoirs qui ne sont pas réservés expressément par les Statuts ou par la Loi à l'associé unique ou à l'assemblée générale des associés, selon le cas, relèvent de la compétence du Conseil de Gérance.

Art. 11. Rémunération et dépenses. Le ou les Gérant(s) ou, selon le cas, les membres du Conseil de Gérance peuvent être rémunérés pour la gestion de la Société et sont, en plus, remboursés de leurs dépenses engagées en relation avec la gestion de la Société ou la poursuite de l'objet social.

Art. 12. Responsabilité des gérants. Le ou les Gérant(s) ou, selon le cas, les membres du Conseil de Gérance n'engagent pas leur responsabilité personnelle lorsque, dans l'exercice de leurs fonctions, ils prennent des engagements pour le compte de la Société. Chaque Gérant ou membre du Conseil de Gérance est uniquement responsable de ses devoirs à l'égard de la Société.

Art. 13. Délégation de pouvoirs - Représentation de la Société. Le ou les Gérant(s) ou, selon le cas, le Conseil de Gérance peuvent conférer des pouvoirs ou mandats spéciaux ou des fonctions permanentes ou temporaires à des personnes ou comités de son choix.

Vis-à-vis des tiers, la Société sera engagée par la signature individuelle de l'un des Gérants ou par la signature conjointe de deux membres du Conseil de Gérance.

Vis-à-vis des tiers, la Société sera également engagée par la signature conjointe ou par la signature individuelle de toute personne à qui un tel pouvoir de signature aura été délégué par le ou les Gérant(s) ou, selon le cas, le Conseil de Gérance, mais seulement dans les limites de ce pouvoir.

Art. 14. Conflit d'intérêts. Aucun contrat ni autre transaction entre la Société et d'autres sociétés ou entreprises ne sera affecté ou invalidé par le fait qu'un membre du Conseil de Gérance, le ou les Gérant(s), fondés de pouvoirs ou employés de la Société ont un intérêt personnel dans telle autre société ou entreprise, ou en sont administrateur, associé, fondé de pouvoirs ou employé. Toute personne liée, de la manière décrite ci-dessus, à une société ou entreprise, avec laquelle la Société contractera ou entrera autrement en relations d'affaires, ne devra pas être empêchée de délibérer, de voter ou d'agir autrement sur une opération relative à de tels contrats ou transactions au seul motif de ce lien avec cette autre société ou entreprise,

Nonobstant ce qui précède, au cas où un qu'un membre du Conseil de Gérance ou un Gérant (s'il y en avait deux) aurait ou pourrait avoir un intérêt personnel dans une transaction de la Société, il devra en aviser le Conseil de Gérance ou l'autre Gérant et il ne pourra ni prendre part aux délibérations ni émettre un vote au sujet de cette transaction. Cette transaction ainsi que l'intérêt personnel du membre du Conseil de Gérance ou du Gérant devront être portés à la connaissance de la prochaine assemblée générale des associés.

La Société indemniserà les membres du Conseil de Gérance, le(s) Gérant(s), les fondés de pouvoirs ou employés de la Société et, le cas échéant, leurs héritiers, exécuteurs testamentaires et administrateurs de biens pour tous dommages qu'il ont à payer et tous frais raisonnables qu'ils auront encourus par suite de leur comparution en tant que défendeurs dans des actions en justice, des procès ou des poursuites judiciaires qui leur auront été intentés de par leurs fonctions actuelles ou anciennes de membre du Conseil de Gérance, de Gérant, de fondé de pouvoirs ou d'employé de la Société, ou à la demande de la Société, de toute autre société dans laquelle la Société est actionnaire ou créancier et dans laquelle ils n'ont pas droit à indemnisation, exception faite des cas où leur responsabilité est engagée pour négligence grave ou mauvaise gestion. En cas d'arrangement transactionnel, l'indemnisation ne portera que sur les questions couvertes par l'arrangement transactionnel et dans ce cas seulement si la Société reçoit confirmation par son conseiller juridique que la personne à indemniser n'est pas coupable de négligence grave ou mauvaise gestion. Ce droit à indemnisation n'est pas exclusif d'autres droits auxquels les personnes susnommées pourraient prétendre en vertu des présents Statuts.

Art. 15. Procès-verbaux de Résolutions de Gérance. Les résolutions du/des Gérants sont, le cas échéant, enregistrées par écrit. Les copies ou extraits de ces procès-verbaux, destinés à servir en justice ou ailleurs, seront signés par un Gérant.

Les procès-verbaux de toute réunion du Conseil de Gérance seront signés par le Président de la réunion. Les procurations resteront annexées aux procès-verbaux. Les copies ou extraits de ces procès-verbaux, destinés à servir en justice ou ailleurs, seront signés par le Président et, le cas échéant, par le Secrétaire (s'il y en a) ou par deux membres du Conseil de Gérance.

Art. 16. Commissaire aux Comptes. Les affaires de la Société et sa situation financière, en particulier ses documents comptables, peuvent être contrôlés, et devront obligatoirement l'être dans les cas prévus par la Loi, par un ou plusieurs commissaires aux comptes, associés ou non.

Le ou les commissaires aux comptes, seront nommés par l'associé unique ou, le cas échéant, par l'assemblée générale des associés, qui détermineront leur nombre pour une durée qui ne peut dépasser six ans. Ils resteront en fonction jusqu'à

la nomination de leurs successeurs. Ils sont rééligibles et ils peuvent être révoqués à tout moment, avec ou sans motif, par résolution de l'associé unique ou, le cas échéant, de l'assemblée générale des associés.

Chapitre IV. Assemblée générale des Associés

Art. 17. Pouvoirs de l'Assemblée des Associés. Toute assemblée générale des associés de la Société régulièrement constituée représente l'ensemble des associés.

L'assemblée générale des associés est investie de tous les pouvoirs qui lui sont réservés par les présents Statuts et par la Loi.

Si la Société comporte un associé unique, celui-ci exerce tous les pouvoirs qui sont dévolus par la Loi à l'assemblée générale des associés. Dans ce cas, les articles 194 à 196 ainsi que 199 de la loi du 10 août 1915 ne sont pas applicables.

Art. 18. Assemblée Générale Annuelle. L'assemblée générale annuelle, qui doit se tenir uniquement dans le cas où la Société comporte plus de vingt-cinq (25) associés, se tiendra au siège social de la Société ou à tout autre endroit indiqué dans les convocations, le dernier lundi du mois de mai à 10.00 heures.

Si ce jour est un jour férié légal, un samedi ou un dimanche, l'assemblée se tiendra le premier jour ouvrable suivant.

Art. 19. Autres assemblées générales. Si la Société ne comporte pas plus de vingt-cinq (25) associés, les décisions des associés peuvent être prises par vote écrit sur le texte des résolutions à adopter, lequel sera envoyé par le ou les Gérant(s) ou, selon le cas, le Conseil de Gérance aux associés par écrit et transmis par tout moyen de communication permettant la transmission d'un texte écrit. Dans ce dernier cas les associés ont l'obligation d'émettre leur vote écrit et de l'envoyer à la Société par tout moyen de communication permettant la transmission d'un texte écrit, dans un délai de quinze (15) jours suivant la réception du texte de la résolution proposée. Les conditions de quorum et de majorité applicables à l'adoption de résolutions par l'assemblée générale des associés doivent s'appliquer mutatis mutandis à l'adoption de résolutions écrites.

A moins qu'il n'y ait qu'un associé unique, les associés peuvent se réunir en assemblées générales, conformément aux conditions fixées par les présents Statuts ou la Loi, sur convocation du ou des Gérant(s) ou, selon le cas, du Conseil de Gérance, subsidiairement, du commissaire aux comptes (s'il y en a un), ou plus subsidiairement, des associés représentant la moitié du capital social. La convocation envoyée aux associés indiquera la date, l'heure et le lieu de l'assemblée ainsi que l'ordre du jour de l'assemblée générale et une indication des affaires à traiter lors de l'assemblée générale des associés. L'ordre du jour d'une assemblée générale extraordinaire doit également décrire toutes les modifications proposées des Statuts et, le cas échéant, le texte des modifications relatives à l'objet social ou à la forme de la Société. Si tous les associés sont présents ou représentés et déclarent avoir eu connaissance de l'ordre du jour de l'assemblée, celle-ci peut se tenir sans convocation préalable.

Les assemblées générales des associés, y compris l'assemblée générale annuelle, peuvent se tenir à l'étranger chaque fois que des circonstances de force majeure, appréciées souverainement par le ou les Gérant(s) ou, selon le cas, le Conseil de Gérance, le requièrent.

Art. 20. Présences - Représentation. Tous les associés ont le droit de participer et de prendre la parole aux assemblées générales des associés.

Tout associé peut prendre part aux assemblées générales en désignant par écrit, pouvant être transmis par tout moyen de communication permettant la transmission d'un texte écrit, un mandataire, associé ou non. Le ou les Gérant(s) ou, selon le cas, le Conseil de Gérance peuvent arrêter la forme des procurations et ils peuvent exiger que les procurations soient déposées au lieu indiqué par le ou les Gérant(s) ou, selon le cas, le Conseil de Gérance au moins cinq jours avant la date fixée pour l'assemblée. Tout associé, personne morale, peut donner procuration par l'intermédiaire d'une personne dûment habilitée ou peut autoriser toute personne qu'il estime apte à agir comme son représentant à une assemblée générale des associés, à condition de fournir toute preuve de pouvoirs de représentation que le ou les Gérant(s) ou, selon le cas, le Conseil de Gérance pourraient exiger. Le ou les Gérant(s) ou, selon le cas, le Conseil de Gérance peuvent déterminer toute autre condition qui devra être remplie en vue de la participation aux assemblées générales des associés.

Chaque part sociale est indivisible à l'égard de la Société. Les copropriétaires, les usufruitiers et les nu-proprétaire d'actions, les créanciers et les débiteurs d'actions mises en gage doivent désigner une seule personne pour les représenter à l'assemblée générale des associés.

Art. 21. Procédure à l'assemblée générale des associés. Chaque assemblée générale des associés est présidée par le Président ou par une personne désignée par le ou les Gérant(s) ou, selon le cas, le Conseil de Gérance.

Le président de l'assemblée générale des associés désigne un secrétaire.

L'assemblée générale des associés élit un scrutateur parmi les associés présents ou représentés.

Le président, le secrétaire et le scrutateur ainsi désignés forment ensemble le bureau de l'assemblée générale.

Art. 22. Vote à l'assemblée des associés. Une liste de présence, indiquant le nom des associés et le nombre des parts sociales pour lesquelles ils votent, est signée par chacun d'entre eux ou par leur mandataire avant l'ouverture des débats de l'assemblée générale des associés.

L'assemblée générale des associés peut délibérer et voter uniquement sur les points figurant à l'ordre du jour.

Le vote se fait à main levée ou par un appel nominal, sauf si l'assemblée générale des associés décide d'adopter une autre procédure de vote.

Lors de toute assemblée générale des associés, autre qu'une assemblée générale extraordinaire convoquée en vue de la modification des Statuts de la Société ou du vote de résolutions dont l'adoption est soumise aux conditions de quorum et de majorité exigées pour toute modification des Statuts, les résolutions seront adoptées à la majorité des associés présents ou représentés, qui doivent au moins représenter la moitié du capital social émis.

Lors de toute assemblée générale extraordinaire des associés, convoquée conformément aux présents Statuts ou à la Loi, en vue de la modification des Statuts de la Société ou du vote de résolutions dont l'adoption est soumise aux conditions de quorum et de majorité exigées pour toute modification des Statuts, les résolutions seront valablement adoptées par la majorité des associés représentant au moins les trois quarts du capital social émis.

Art. 23. Procès-verbaux. Les procès-verbaux des assemblées générales des associés sont signés par le président de l'assemblée, le secrétaire de l'assemblée et le scrutateur de l'assemblée et peuvent être signés par tout associé ou mandataire d'associé qui en fait la demande.

Les résolutions adoptées par l'associé unique sont consignées par écrit et signées par l'associé unique.

Les copies ou extraits des résolutions adoptées par l'associé unique, des procès verbaux de l'assemblée générale des associés ainsi que les résolutions écrites des associés à produire en justice ou ailleurs sont signés par le Président ou par un Gérant.

Chapitre V. Année sociale, Répartition des bénéfices

Art. 24. Année Sociale. L'année sociale de la Société commence le premier jour de chaque année et finit le dernier jour de décembre de la même année.

Art. 25. Approbation des Comptes Annuels. A la fin de chaque année sociale, les comptes sont arrêtés et le ou les Gérant(s) ou, selon le cas, le Conseil de Gérance dressent un inventaire des actifs et passifs et établissent le bilan ainsi que le compte des profits et pertes conformément à la Loi et aux pratiques comptables luxembourgeoises.

Les comptes annuels sont soumis à l'approbation de l'associé unique ou, le cas échéant, de l'assemblée générale des associés qui délibère, et, le cas échéant, les approuve.

Avant cette approbation, tout associé ou son mandataire, peut prendre communication de ces documents financiers au siège social. Si la Société comporte plus de 25 associés, ce droit ne peut être exercé que pendant les quinze jours qui précèdent la date de l'assemblée générale annuelle des associés.

Art. 26. Répartition des Bénéfices. Sur les bénéfices nets de la Société il sera prélevé cinq pour cent (5%) pour la formation d'un fonds de réserve légale (la "Réserve Légale"). Ce prélèvement cesse d'être obligatoire lorsque et aussi longtemps que la Réserve Légale atteindra dix pour cent (10%) du capital émis.

Après l'affectation à la Réserve Légale, l'assemblée générale des associés décide de la répartition du solde des bénéfices annuels nets. Elle peut décider de verser la totalité ou une partie du solde à un compte de réserves ou de provisions, de le reporter à nouveau ou de le distribuer, ensemble avec les bénéfices reportés, les réserves distribuables ou les primes d'émission, aux associés comme dividendes, chaque part sociale donnant droit à une même proportion dans cette distribution.

Le ou les Gérant(s) ou, selon le cas, le Conseil de Gérance peuvent procéder à un versement d'acomptes sur dividendes aux associés dans les conditions fixées par la Loi et conformément aux dispositions qui précèdent, le ou les Gérant(s) ou, selon le cas, le Conseil de Gérance déterminent le montant et la date de paiement de ces acomptes.

Chapitre VI. Dissolution, Liquidation

Art. 27. Dissolution, Liquidation. La Société peut être dissoute avant le terme prévu à l'article 4 des présents Statuts par une résolution de l'assemblée générale des associés délibérant aux mêmes conditions de quorum et de majorité que celles exigées par les présents Statuts ou par la Loi pour toute modification des statuts.

Lors de la dissolution de la Société, la liquidation s'effectuera par les soins du ou des Gérant(s) ou, selon le cas, du Conseil de Gérance ou par toute autre personne (qui peut être une personne physique ou une personne morale), nommés par l'associé unique ou, le cas échéant, par l'assemblée générale des associés, qui déterminera leurs pouvoirs et leurs émoluments.

Après paiement de toutes les dettes et charges de la Société et de tous les frais de liquidation, le boni de liquidation sera réparti équitablement entre tous les associés conformément aux règles de distribution de dividendes et de manière à atteindre le même résultat économique que celui fixé par les règles de distribution de dividendes.

Chapitre VII. Loi applicable

Art. 28. Loi Applicable. Toutes les matières qui ne sont pas régies par les présents Statuts seront soumises à la loi du 10 août 1915 concernant les sociétés commerciales, telle que modifiée.

Souscription et Paiement

Le comparant ayant ainsi arrêté les Statuts de la Société, a souscrit au nombre de parts sociales et a libéré en numéraire les montants ci-après énoncés:

Associé	Capital souscrit et libéré	Nombre de Parts Sociales
"LaSalle Paris Office Ventures 1 S.à r.l.", prénommée	EUR 12.500,-	12.500
Total:	EUR 12.500,-	12.500

La preuve de ces paiements a été rapportée au notaire instrumentant qui constate que les conditions prévues à l'article 183 de la loi du 10 août 1915 concernant les sociétés commerciales, telle que modifiée, ont été respectées.

Frais

Les dépenses, frais, rémunérations et charges de toutes espèces qui incombent à la Société en raison de sa constitution seront estimés à environ mille euros.

Dispositions Transitoires

La première année sociale commence à la date de constitution de la Société et prend fin le dernier jour de décembre 2009.

Assemblée générale extraordinaire

L'associé unique, agissant en lieu et place de l'assemblée générale des associés, a pris immédiatement les résolutions suivantes:

1 Le nombre de Gérants est fixé à trois (3):

(a) Madame Stéphanie DUVAL, gérant, demeurant professionnellement au 41, avenue de la Liberté, L-1931 Luxembourg, Grand-Duché de Luxembourg, est nommée Gérant pour une période indéterminée;

(b) Madame Virginie VELY, gérant, demeurant professionnellement au 41, avenue de la Liberté, L-1931 Luxembourg, Grand-Duché de Luxembourg, est nommé Gérant pour une période indéterminée; et

(c) Monsieur Martin POLLARD, gérant, demeurant professionnellement au 33 Cavendish Square, Londres W1A2NF, Grande-Bretagne, est nommé Gérant pour une période indéterminée.

2 Le siège social de la Société est fixé au 41, avenue de la Liberté, L-1931 Luxembourg, Grand-Duché de Luxembourg.

Dont acte, fait et passé à Luxembourg, date qu'en tête des présentes.

Le notaire soussigné qui connaît la langue anglaise, déclare par la présente qu'à la demande de la partie comparante ci-avant, le présent acte est rédigé en langue anglaise, suivi d'une version française, et qu'à la demande de la même comparante, en cas de divergences entre le texte anglais et le texte français, la version anglaise prévaudra.

Lecture du présent acte faite et interprétation donnée à la mandataire du comparant, connu du notaire instrumentaire par son nom, prénom usuel, état et demeure, elle a signé avec Nous, notaire, le présent acte.

Signé: C. BLONDEL, J.-J. WAGNER.

Enregistré à Esch-sur-Alzette A.C., le 2 octobre 2009. Relation: EAC/2009/11724. Reçu soixante-quinze Euros (75,- EUR).

Le Receveur (signé): SANTIONI.

POUR EXPEDITION CONFORME, délivrée aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Belvaux, le 6 octobre 2009.

Jean-Joseph WAGNER.

Référence de publication: 2009129050/628.

(090155663) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 9 octobre 2009.

IS EF One S.A., Société Anonyme.

Capital social: EUR 32.525.125,00.

Siège social: L-1233 Luxembourg, 2, rue Jean Bertholet.

R.C.S. Luxembourg B 117.043.

Extrait des résolutions prises à l'assemblée générale ordinaire annuelle de la société tenue en date du 1^{er} octobre 2009 approuvant les comptes de l'exercice clos le 31 décembre 2008

Le mandat des gérants:

1. Monsieur Stephen LAWRENCE, demeurant actuellement 2, rue Jean Bertholet, L-1233 Luxembourg, administrateur A;

2. Monsieur Pii KETVEL, demeurant actuellement 2, rue Jean Bertholet, L-1233 Luxembourg, administrateur A;
 3. Monsieur Bernd JANIETZ, demeurant actuellement 50, rue des Sept-Arpents, L-1139 Luxembourg, administrateur A;
 4. Monsieur Paul SHIELS, demeurant actuellement 7, Walther Von Cronberg Platz, 60594 Francfort, Allemagne, administrateur B;
 5. Monsieur Michael CHIDIAC, demeurant 22, av. Monterey, L-2163 Luxembourg, administrateur ordinaire; est renouvelé jusqu'à l'issue de la prochaine assemblée générale ordinaire de la Société statuant sur les comptes clos en décembre 2009.
- Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.
Référence de publication: 2009128968/22.
(090154853) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 8 octobre 2009.
-

GER LOG 1 S.A., Société Anonyme.

Capital social: EUR 1.371.670,00.

Siège social: L-1233 Luxembourg, 2, rue Jean Bertholet.

R.C.S. Luxembourg B 113.075.

Extrait des résolutions prises à l'assemblée générale ordinaire annuelle de la société tenue en date du 1^{er} octobre 2009 approuvant les comptes de l'exercice clos le 31 décembre 2008

Le mandat des gérants:

1. Monsieur Stephen LAWRENCE, demeurant actuellement 2, rue Jean Bertholet, L-1233 Luxembourg, administrateur A;
2. Monsieur Pii KETVEL, demeurant actuellement 2, rue Jean Bertholet, L-1233 Luxembourg, administrateur A;
3. Monsieur Bernd JANIETZ, demeurant actuellement 50, rue des Sept-Arpents, L-1139 Luxembourg, administrateur A;
4. Monsieur Paul SHIELS, demeurant actuellement 7, Walther Von Cronberg Platz, 60594 Francfort, Allemagne, administrateur B;
5. Monsieur Michael CHIDIAC, demeurant 22, av. Monterey, L-2163 Luxembourg, administrateur ordinaire; est renouvelé jusqu'à l'issue de la prochaine assemblée générale ordinaire de la Société statuant sur les comptes clos en décembre 2009.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Référence de publication: 2009128967/22.

(090154860) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 8 octobre 2009.

Raystown Lux S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1469 Luxembourg, 67, rue Ermesinde.

R.C.S. Luxembourg B 114.351.

Les comptes annuels au 31 décembre 2008 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Signature.

Référence de publication: 2009128899/10.

(090154717) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 8 octobre 2009.

GER LOG 2 S.A., Société Anonyme.

Capital social: EUR 1.804.750,00.

Siège social: L-1233 Luxembourg, 2, rue Jean Bertholet.

R.C.S. Luxembourg B 113.076.

Extrait des résolutions prises à l'assemblée générale ordinaire annuelle de la société tenue en date du 1^{er} octobre 2009 approuvant les comptes de l'exercice clos le 31 décembre 2008

Le mandat des gérants:

1. Monsieur Stephen LAWRENCE, demeurant actuellement 2, rue Jean Bertholet, L-1233 Luxembourg, administrateur A;
2. Monsieur Pii KETVEL, demeurant actuellement 2, rue Jean Bertholet, L-1233 Luxembourg, administrateur A;

3. Monsieur Bernd JANIETZ, demeurant actuellement 50, rue des Sept-Arpens, L-1139 Luxembourg, administrateur A;

4. Monsieur Paul SHIELS, demeurant actuellement 7, Walther Von Cronberg Platz, 60594 Francfort, Allemagne, administrateur B;

5. Monsieur Michael CHIDIAC, demeurant 22, av. Monterey, L-2163 Luxembourg, administrateur ordinaire; est renouvelé jusqu'à l'issue de la prochaine assemblée générale ordinaire de la Société statuant sur les comptes clos en décembre 2009.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Référence de publication: 2009128966/22.

(090154867) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 8 octobre 2009.

GER LOG 3 S.A., Société Anonyme.

Capital social: EUR 2.096.380,00.

Siège social: L-1233 Luxembourg, 2, rue Jean Bertholet.

R.C.S. Luxembourg B 113.077.

Extrait des résolutions prises à l'assemblée générale ordinaire annuelle de la société tenue en date du 1^{er} octobre 2009 approuvant les comptes de l'exercice clos le 31 décembre 2008

Le mandat des gérants:

1. Monsieur Stephen LAWRENCE, demeurant actuellement 2, rue Jean Bertholet, L-1233 Luxembourg, administrateur A;

2. Monsieur Pii KETVEL, demeurant actuellement 2, rue Jean Bertholet, L-1233 Luxembourg, administrateur A;

3. Monsieur Bernd JANIETZ, demeurant actuellement 50, rue des Sept-Arpens, L-1139 Luxembourg, administrateur A;

4. Monsieur Paul SHIELS, demeurant actuellement 7, Walther Von Cronberg Platz, 60594 Francfort, Allemagne, administrateur B;

5. Monsieur Michael CHIDIAC, demeurant 22, av. Monterey, L-2163 Luxembourg, administrateur ordinaire; est renouvelé jusqu'à l'issue de la prochaine assemblée générale ordinaire de la Société statuant sur les comptes clos en décembre 2009.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Référence de publication: 2009128965/22.

(090154874) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 8 octobre 2009.

GER LOG 4 S.A., Société Anonyme.

Capital social: EUR 1.858.310,00.

Siège social: L-1233 Luxembourg, 2, rue Jean Bertholet.

R.C.S. Luxembourg B 113.078.

Extrait des résolutions prises à l'assemblée générale ordinaire annuelle de la société tenue en date du 1^{er} octobre 2009 approuvant les comptes de l'exercice clos le 31 décembre 2008

Le mandat des gérants:

1. Monsieur Stephen LAWRENCE, demeurant actuellement 2, rue Jean Bertholet, L-1233 Luxembourg, administrateur A;

2. Monsieur Pii KETVEL, demeurant actuellement 2, rue Jean Bertholet, L-1233 Luxembourg, administrateur A;

3. Monsieur Bernd JANIETZ, demeurant actuellement 50, rue des Sept-Arpens, L-1139 Luxembourg, administrateur A;

4. Monsieur Paul SHIELS, demeurant actuellement 7, Walther Von Cronberg Platz, 60594 Francfort, Allemagne, administrateur B;

5. Monsieur Michael CHIDIAC, demeurant 22, av. Monterey, L-2163 Luxembourg, administrateur ordinaire; est renouvelé jusqu'à l'issue de la prochaine assemblée générale ordinaire de la Société statuant sur les comptes clos en décembre 2009.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Référence de publication: 2009128964/22.

(090154884) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 8 octobre 2009.

GER LOG 5 S.A., Société Anonyme.**Capital social: EUR 439.850,00.**

Siège social: L-1233 Luxembourg, 2, rue Jean Bertholet.

R.C.S. Luxembourg B 113.079.

Extrait des résolutions prises à l'assemblée générale ordinaire annuelle de la société tenue en date du 1^{er} octobre 2009 approuvant les comptes de l'exercice clos le 31 décembre 2008

Le mandat des gérants:

1. Monsieur Stephen LAWRENCE, demeurant actuellement 2, rue Jean Bertholet, L-1233 Luxembourg, administrateur A;
2. Monsieur Pii KETVEL, demeurant actuellement 2, rue Jean Bertholet, L-1233 Luxembourg, administrateur A;
3. Monsieur Bernd JANIEZ, demeurant actuellement 50, rue des Sept-Arpents, L-1139 Luxembourg, administrateur A;
4. Monsieur Paul SHIELS, demeurant actuellement 7, Walther Von Cronberg Platz, 60594 Francfort, Allemagne, administrateur B;
5. Monsieur Michael CHIDIAC, demeurant 22, av. Monterey, L-2163 Luxembourg, administrateur ordinaire; est renouvelé jusqu'à l'issue de la prochaine assemblée générale ordinaire de la Société statuant sur les comptes clos en décembre 2009.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Référence de publication: 2009128963/22.

(090154890) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 8 octobre 2009.

Maritime Construction Services S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1724 Luxembourg, 9B, boulevard du Prince Henri.

R.C.S. Luxembourg B 141.466.

Extrait des résolutions prises en assemblée générale extraordinaire en date du 28 septembre 2009

Il résulte de l'Assemblée Générale Extraordinaire des actionnaires de la société Maritime Construction Services S.A. qui s'est tenue en date 28 septembre 2009 au siège social:

Révocation du mandat de commissaire aux comptes de la société Audex Sarl, société à responsabilité limitée inscrite au Registre de Commerce et des Sociétés de Luxembourg sous le numéro B 64.276 et ayant son siège social à L-2130 Luxembourg, 23, boulevard Charles Marx.

Nomination à la fonction de réviseur d'entreprises de la société BDO Audit, société anonyme, ayant son siège social à L-1653 Luxembourg, 2, avenue Charles de Gaulle, inscrite au Registre de Commerce et des Sociétés de Luxembourg sous le numéro B 147.570, jusqu'à l'issue de l'Assemblée Générale Annuelle de 2011.

Luxembourg, le 28 septembre 2009.

Pour extrait sincère et conforme

Pour Maritime Construction Services S.A.

Knut Reinertz

Référence de publication: 2009128956/20.

(090154817) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 8 octobre 2009.

Ger Log 9 S.A., Société Anonyme.**Capital social: EUR 211.950,00.**

Siège social: L-1233 Luxembourg, 2, rue Jean Bertholet.

R.C.S. Luxembourg B 127.178.

Extrait des résolutions prises à l'assemblée générale ordinaire annuelle de la société tenue en date du 1^{er} octobre 2009 approuvant les comptes de l'exercice clos le 31 décembre 2008

Le mandat des gérants:

1. Monsieur Stephen LAWRENCE, demeurant actuellement 2, rue Jean Bertholet, L-1233 Luxembourg, administrateur A;
2. Monsieur Pii KETVEL, demeurant actuellement 2, rue Jean Bertholet, L-1233 Luxembourg, administrateur A;

3. Monsieur Bernd JANIETZ, demeurant actuellement 50, rue des Sept-Arpens, L-1139 Luxembourg, administrateur A;

4. Monsieur Paul SHIELS, demeurant actuellement 7, Walther Von Cronberg Platz, 60594 Francfort, Allemagne, administrateur B;

5. Monsieur Michael CHIDIAC, demeurant 22, av. Monterey, L-2163 Luxembourg, administrateur ordinaire; est renouvelé jusqu'à l'issue de la prochaine assemblée générale ordinaire de la Société statuant sur les comptes clos en décembre 2009.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Référence de publication: 2009128959/22.

(090154904) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 8 octobre 2009.

GER LOG 10 S.A., Société Anonyme.

Capital social: EUR 33.000,00.

Siège social: L-1233 Luxembourg, 2, rue Jean Bertholet.

R.C.S. Luxembourg B 131.063.

Extrait des résolutions prises à l'assemblée générale ordinaire annuelle de la société tenue en date du 1^{er} octobre 2009 approuvant les comptes de l'exercice clos le 31 décembre 2008

Le mandat des gérants:

1. Monsieur Stephen LAWRENCE, demeurant actuellement 2, rue Jean Bertholet, L-1233 Luxembourg, administrateur A;

2. Monsieur Pii KETVEL, demeurant actuellement 2, rue Jean Bertholet, L-1233 Luxembourg, administrateur A;

3. Monsieur Bernd JANIETZ, demeurant actuellement 50, rue des Sept-Arpens, L-1139 Luxembourg, administrateur A;

4. Monsieur Paul SHIELS, demeurant actuellement 7, Walther Von Cronberg Platz, 60594 Francfort, Allemagne, administrateur B;

5. Monsieur Michael CHIDIAC, demeurant 22, av. Monterey, L-2163 Luxembourg, administrateur ordinaire; est renouvelé jusqu'à l'issue de la prochaine assemblée générale ordinaire de la Société statuant sur les comptes clos en décembre 2009.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Référence de publication: 2009128958/22.

(090154906) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 8 octobre 2009.

Ger Log 8 S.A., Société Anonyme.

Capital social: EUR 271.080,00.

Siège social: L-1233 Luxembourg, 2, rue Jean Bertholet.

R.C.S. Luxembourg B 127.179.

Extrait des résolutions prises à l'assemblée générale ordinaire annuelle de la société tenue en date du 1^{er} octobre 2009 approuvant les comptes de l'exercice clos le 31 décembre 2008

Le mandat des gérants:

1. Monsieur Stephen LAWRENCE, demeurant actuellement 2, rue Jean Bertholet, L-1233 Luxembourg, administrateur A;

2. Monsieur Pii KETVEL, demeurant actuellement 2, rue Jean Bertholet, L-1233 Luxembourg, administrateur A;

3. Monsieur Bernd JANIETZ, demeurant actuellement 50, rue des Sept-Arpens, L-1139 Luxembourg, administrateur A;

4. Monsieur Paul SHIELS, demeurant actuellement 7, Walther Von Cronberg Platz, 60594 Francfort, Allemagne, administrateur B;

5. Monsieur Michael CHIDIAC, demeurant 22, av. Monterey, L-2163 Luxembourg, administrateur ordinaire; est renouvelé jusqu'à l'issue de la prochaine assemblée générale ordinaire de la Société statuant sur les comptes clos en décembre 2009.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Référence de publication: 2009128960/22.

(090154902) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 8 octobre 2009.

Nijag S.C.I., Société Civile Immobilière.

Siège social: L-3355 Leudelange, 104, rue de la Gare.

R.C.S. Luxembourg E 4.157.

—
STATUTS

L'an deux mille neuf, le 23 septembre 2009.

Se sont réunis:

- 1) Monsieur Georges ARENDT, né le 23 avril 1944 à Luxembourg, demeurant à L-3355 Leudelange, 104, rue de la Gare,
- 2) Madame Nicole BAUS, ép. ARENDT, née le 29 mars 1946 à Luxembourg, demeurant à L-3355 Leudelange, 104, rue de la Gare,
- 3) Monsieur Jeff ARENDT, né le 26 juillet 1977 à Luxembourg, demeurant à L-3355 Leudelange, 104, rue de la Gare, afin de dresser un acte constitutif d'une société civile immobilière qu'ils ont déclaré constituer, et dont les statuts ont été arrêtés comme suit.

I. Objet - Dénomination - Durée - Siège

Art. 1^{er}. La société a pour objet l'achat, la vente, la mise en valeur, la gestion et/ou la location des immeubles qu'elle pourrait détenir ou acquérir exclusivement pour son propre compte, tant au Grand-Duché de Luxembourg qu'à l'étranger, ainsi que toutes opérations pouvant se rattacher directement ou indirectement à l'objet social. La société pourra dans le cadre de son activité accorder notamment hypothèque ou se porter caution réelle d'engagements en faveur de tiers.

Art. 2. La société prend la dénomination de NIJAG S.C.I.

Art. 3. La société est constituée pour une durée de cinquante ans à partir de ce jour.

Art. 4. Le siège social est à Leudelange. Il pourra être transféré à toute autre localité du Grand-Duché par simple décision de l'Assemblée générale.

II. Apports - Capital social - Cession des parts - Droits des associés

Art. 5. Le capital social est fixé à cent cinquante mille euros (EUR 150.000,-), représenté par cent (100) parts d'intérêt d'une valeur nominale de mille cinq cents euros (EUR 1.500,-) chacune, réparties comme suit:

- Monsieur Georges ARENDT, préqualifié, quarante parts d'intérêt	40
- Madame Nicole BAUS, ép. ARENDT, préqualifiée, trente parts d'intérêt	30
- Monsieur Jeff ARENDT, préqualifié, trente parts d'intérêt	30
Total: cent parts d'intérêt	100

Art. 6. La cession des parts s'opérera par acte authentique ou sous seing privé, en observant l'article 1690 du Code Civil.

Les parts sont librement cessibles entre associés. Les parts ne pourront être cédées à des tiers non associés qu'avec l'agrément des associés décidant à l'unanimité.

Art. 7. Chaque part donne droit dans la propriété de l'actif social et dans la répartition des bénéfices à une fraction proportionnelle au nombre des parts existantes.

Art. 8. Dans leurs rapports respectifs, les associés sont tenus des dettes de la société, chacun dans la proportion du nombre des parts qu'il possède.

Vis-à-vis des créanciers de la société, les associés sont tenus de ces dettes conformément à l'article 1863 du Code Civil.

Dans tous les actes qui contiennent des engagements au nom de la société, les associés devront, sous leur responsabilité, obtenir des créanciers une renonciation formelle au droit d'exercer une action personnelle contre les associés, de telle sorte que lesdits créanciers ne puissent intenter d'action et de poursuite que contre la présente société et sur les biens qui lui appartiennent.

Art. 9. La société ne sera pas dissoute par le décès d'un ou de plusieurs associés, mais continuera entre le ou les survivants et les héritiers du sociétaire ou des associés décédés.

L'interdiction, la faillite, la liquidation judiciaire ou la déconfiture d'un ou de plusieurs associés ne mettront pas fin à la société, qui continuera entre les autres associés, à l'exclusion du ou des associés en état d'interdiction, de faillite, de liquidation judiciaire ou de déconfiture.

Chaque part est indivisible à l'égard de la société.

Les co-propriétaires indivis sont tenus, pour l'exercice de leurs droits, de se faire représenter auprès de la société par un seul d'entre eux ou par mandataire commun pris parmi les autres associés.

Les droits et obligations attachés à chaque part la suivent dans quelque main qu'elle passe. La propriété d'une part emporte de plein droit adhésion aux statuts et aux résolutions prises par l'assemblée générale.

III. Administration de la société

Art. 10. La société est administrée par un ou plusieurs administrateurs, associés ou non, nommés et révocables par l'assemblée des associés à la majorité des parts d'intérêt.

Art. 11. Chacun des associés a un droit illimité de surveillance et de contrôle sur toutes les affaires de la société. Les associés peuvent cependant nommer un des leurs qui exercera le droit de surveillance et de contrôle en leur lieu et place.

IV. Assemblée générale et Année sociale

Art. 12. Les associés se réunissent en assemblée générale extraordinaire chaque fois que les intérêts de la société l'exigent et au moins une fois l'an en assemblée ordinaire pour l'examen des comptes de la société.

Toute assemblée doit se tenir dans le délai d'un mois, si la demande en est faite par l'un quelconque des associés.

Art. 13. L'assemblée générale ordinaire procède à l'examen des affaires sociales, et discute, approuve ou redresse les comptes.

Elle délibère et vote sur toutes propositions portées à l'ordre du jour.

Art. 14. Dans toutes assemblées générales chaque part donne droit à une voix. Les décisions sont prises à la simple majorité des voix des associés présents ou représentés. Toutefois, les modifications aux statuts doivent être décidées à l'unanimité

En cas de division de la propriété des parts d'intérêt entre usufruitier et nu-propiétaire, le droit de vote appartient à l'usufruitier.

Art. 15. L'assemblée générale extraordinaire peut apporter toutes modifications aux statuts, quelles qu'en soient la nature et l'importance.

Art. 16. L'année sociale commence le premier janvier et finit le trente et un décembre.

Par dérogation, le premier exercice commence le jour de la constitution et finit le trente et un décembre deux mille neuf.

V. Dissolution - Liquidation

Art. 17. En cas de dissolution de la société, la liquidation de la société se fera par les soins d'un des associés dont les attributions seront fixées par les associés réunis en assemblée générale extraordinaire. Toutefois, la liquidation sera confiée à un homme de l'art non sociétaire si un sociétaire le souhaite. |

VI. Dispositions générales

Art. 18. Les articles 1832 à 1872 du Code Civil, ainsi que la loi du dix-huit août mil neuf cent-quinze et ses modifications ultérieures, trouveront leur application partout où il n'y est pas dérogé par les présents statuts.

Assemblée Extraordinaire

Et à l'instant les associés, représentant l'intégralité des parts d'intérêts, se sont réunis en assemblée et ont pris à l'unanimité des voix les résolutions suivantes:

1) Le nombre des administrateurs est fixé à un (1).

Est nommé administrateur pour une durée indéterminée: Monsieur Georges ARENDT, préqualifié.

La société se trouve valablement engagée en toutes circonstances à l'égard des tiers par la signature individuelle de l'administrateur.

2) Le siège de la société est établi à L-3355 Leudelange, 104, rue de la Gare.

Fait et signé à Luxembourg, en quatre exemplaires, le 23 septembre 2009.

Signatures.

Référence de publication: 2009129046/96.

(090155910) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 9 octobre 2009.

BMGA Alternative Lux SICAV-SIF, Société Anonyme sous la forme d'une SICAV - Fonds d'Investissement Spécialisé.

Siège social: L-2453 Luxembourg, 19, rue Eugène Ruppert.
R.C.S. Luxembourg B 140.198.

Extrait du procès-verbal de l'Assemblée Générale ordinaire des Actionnaires du 12 mai 2009

(1) Nomination des Administrateurs selon Statuts: suivant les articles des Statuts de la société et suivant le contenu de l'assemblée générale extraordinaire en date de la constitution de la société, le mandat des administrateurs a expiré au moment de la présente assemblée générale ordinaire. En conséquence, la présente assemblée a élu les personnes suivantes comme administrateurs, leur mandat expirant à l'assemblée générale annuelle devant se tenir en 2012:

1. Mr. Luis Francisco Regalado Nores, administrateur de sociétés, né à Ferrol (Espagne), le 27 octobre 1967, demeurant professionnellement à E-28046 Madrid (Espagne), 2, Paseo de la Castellana;

2. Mr. Pablo Harguindey Antoli-Candela, administrateur de sociétés, né à Madrid (Espagne), le 2 juin 1972, demeurant professionnellement à E-28046 Madrid (Espagne), 2, Paseo de la Castellana;

3. Mme Victoria Simón Villarejo, administrateur de sociétés, née à Madrid (Espagne), le 10 avril 1966, demeurant professionnellement à E-28001 Madrid (Espagne), 23, Calle Don Ramón de la Cruz.

(2) Nomination du Réviseur d'entreprise selon Statuts: suivant les articles des Statuts de la société et suivant le contenu de l'assemblée générale extraordinaire en date de la constitution de la société, le mandat du réviseur d'entreprises agréé a expiré au moment de la présente assemblée générale ordinaire. En conséquence, la présente assemblée a nommé comme réviseur d'entreprises agréé, son mandat expirant à l'assemblée générale annuelle devant se tenir en 2010:

BDO Compagnie Fiduciaire, avec siège social à L-1653 Luxembourg, 2, Avenue Charles de Gaulle, inscrite au RCS Luxembourg sous le numéro B 71.718.

Pour extrait conforme

Mr Carlos Alberto MORALES LÓPEZ / Mme Lola PIRES / Mr Javier VALLS

Le Président / Le Secrétaire / Le Scrutateur

Référence de publication: 2009128957/28.

(090154919) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 8 octobre 2009.

Trilantic Capital Partners IV (Europe) Investors S.C.A., Société en Commandite par Actions.

Siège social: L-2180 Luxembourg, 5, rue Jean Monnet.
R.C.S. Luxembourg B 123.633.

Extrait du procès-verbal de l'assemblée générale ordinaire tenue le 16 septembre 2009

Résolutions

Les mandats des membres du conseil de surveillance et du réviseur d'entreprise venant à échéance, l'assemblée décide de les réélire pour la période expirant à l'assemblée générale statuant sur l'exercice 2009 comme suit:

Conseil de surveillance:

MM. Dominique Audia, employé privé, demeurant professionnellement au 19-21, boulevard du Prince Henri, L-1724 Luxembourg,

Pascal Verdin-Pol, employé privé, demeurant professionnellement au 19-21, boulevard du Prince Henri, L-1724 Luxembourg,

Eric Scussel, employé privé, demeurant professionnellement au 19-21, boulevard du Prince Henri, L-1724 Luxembourg,

Réviseur d'entreprise:

Ernst & Young Luxembourg, 7, Parc d'Activité Syrdall, L-5365 Munsbach.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Pour extrait conforme

TRILANTIC CAPITAL PARTNERS IV (EUROPE) Investors SCA

Société en commandite par actions

TRILANTIC CAPITAL PARTNERS IV EUROPE LUX GP S.à r.l.

Signature

Représenté par son gérant unique

Référence de publication: 2009128942/26.

(090154757) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 8 octobre 2009.

Alegria S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2240 Luxembourg, 31, rue Notre-Dame.
R.C.S. Luxembourg B 50.563.

Extrait du procès-verbal de l'assemblée générale ordinaire des actionnaires de la société ALEGRIA S.A., établie et ayant son siège social à L-2240 Luxembourg 31, rue Notre-Dame, inscrite au registre de commerce de Luxembourg, section B, sous le numéro 50.563 et qui s'est tenue à Luxembourg, en date du 2 mai 2008

Résolution:

1. La reconduction du mandat de Monsieur Yves Federspiel demeurant à L-8124 Bridel 19, rue des Carrefours en tant qu'administrateur délégué est acceptée.
2. Acceptation de la reconduction des mandats des administrateurs suivants:
 - a. Monsieur Yves Federspiel demeurant à L-8124 Bridel 19, rue des Carrefours,
 - b. Maître Philippe Penning demeurant à L-3830 Schifflange 86, rue des Fleurs,
 - c. Madame Indira Federspiel-Feidert demeurant à L-8124 Bridel 19, rue des Carrefours.
3. La reconduction du mandat de Monsieur René Moris demeurant à L-6975 Rameldange 28, Am Bounert en tant que commissaire aux comptes est acceptée.
4. Les mandats des administrateurs, de l'administrateur délégué ainsi que du commissaire aux comptes expirent lors de l'assemblée générale qui se tiendra en 2014.

La résolution ayant été adoptée à l'unanimité, la totalité du capital étant représentée.

Luxembourg, le 2 mai 2008.

Pour la société

Signature

Administrateur-délégué

Référence de publication: 2009128894/26.

(090155193) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 8 octobre 2009.

ECM Poland A.G., Société Anonyme.

Capital social: EUR 31.000,00.

Siège social: L-2346 Luxembourg, 20, rue de la Poste.
R.C.S. Luxembourg B 120.091.

Les comptes annuels au 31 décembre 2007 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg. Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Milan Janku

Gérant

Référence de publication: 2009129379/12.

(090155756) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 9 octobre 2009.

The European Fund For Southeast Europe S.A., SICAV-SIF, Société Anonyme sous la forme d'une SICAV - Fonds d'Investissement Spécialisé.

Siège social: L-8070 Bertrange, 31, Zone d'Activités Bourmicht.
R.C.S. Luxembourg B 114.452.

RECTIFICATIF

Erratum du 25 septembre 2009 aux comptes annuels au: 31 décembre 2008

(les comptes annuels au 31 décembre 2008 ont été déposés le 02/07/2009 - référence L090096855.05) au registre de commerce et des sociétés.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Pour le compte de THE EUROPEAN FUND FOR SOUTHEAST EUROPE

Citibank International plc (Luxembourg Branch)

LIEVE BEELEN

Référence de publication: 2009129382/16.

(090155801) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 9 octobre 2009.

Vinotran S.A., Société Anonyme.**Capital social: EUR 31.000,00.**

Siège social: L-1653 Luxembourg, 2-8, avenue Charles de Gaulle.
R.C.S. Luxembourg B 80.734.

Les comptes annuels au 31 décembre 2007 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 7 octobre 2009.

Luxembourg Corporation Company S.A.
Mandataire
Signatures

Référence de publication: 2009129375/14.

(090155763) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 9 octobre 2009.

Vinotran S.A., Société Anonyme.**Capital social: EUR 31.000,00.**

Siège social: L-1653 Luxembourg, 2-8, avenue Charles de Gaulle.
R.C.S. Luxembourg B 80.734.

Les comptes annuels au 31 décembre 2008 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 7 octobre 2009.

Luxembourg Corporation Company S.A.
Mandataire
Signatures

Référence de publication: 2009129374/14.

(090155764) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 9 octobre 2009.

LNR Arman S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-2346 Luxembourg, 20, rue de la Poste.
R.C.S. Luxembourg B 86.291.

*Mention rectificative des comptes annuels révisés au 30 novembre 2008
et déposés au registre de commerce et des sociétés le 4 août 2009 sous la référence L090120861.04*

Les comptes annuels révisés au 30 novembre 2008 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Jan Willem OVERHEUL
Gérant

Référence de publication: 2009129372/14.

(090155755) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 9 octobre 2009.

Peak Partners (Luxembourg) S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2346 Luxembourg, 20, rue de la Poste.
R.C.S. Luxembourg B 93.189.

Les comptes annuels et l'affectation du résultat au 31 décembre 2008 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Citco Fund Services (Luxembourg) S.A.
Signatures

Référence de publication: 2009129378/12.

(090155757) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 9 octobre 2009.
